La mission de suivi du CEP
en région OCCITANIE

RAPPORT ANNUEL

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

FRANCE compétences

2023

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS PRO Occitanie

Table des matières

4
I.
Préambule

A. Rappel du contexte et des fondamentaux 5

B. Constats sur la mission de suivi et mise en oeuvre du CEP 7

10
II.
Le CEP et les parcours des bénéficiaires en région en Occitanie en 2023

A. Le CEP en région Occitanie : des Offres de Services complémentaires à l'écoute des dynamiques territoriales et régionales 11

B. Les entrées en CEP..... 12

C. Les usages du CEP..... 18

D. Le recours au CEP et les profils des bénéficiaires de l'accompagnement.....22

27
III.
Les coopérations et événements partagés autour du CEP en Occitanie en 2023

39
IV.
Les effets du CEP sur les trajectoires professionnelles

A. La sécurisation/fluidification des parcours professionnels et la satisfaction des bénéficiaires du CEP 40

B. Quelles articulations et quels impacts entre l'accompagnement CEP et les dispositifs portés par Transitions Pro Occitanie ?..... 42

52
V.
Axes d'amélioration et perspectives 2024 sur le déploiement du CEP en région

54
VI.
Conclusion

Avant toute chose, nous tenons à remercier toutes les personnes qui en externe, ont contribué à la rédaction du présent rapport annuel, dont les 5 opérateurs du CEP. Les échanges, la dynamique de travail et les temps de travail collectifs ont progressivement nourri nos réflexions.

I.

Préambule

Dans le sillage des précédents rapports, cette nouvelle édition confirme **l'effervescence partenariale** qui définit les contours du **« réseau CEP »** Occitanie.

Porteuse d'une approche résolument globale de sa mission, Transitions Occitanie a souhaité en retracer ici toute la profondeur.

Comme l'année précédente, ce suivi concerne deux niveaux d'observations et d'analyses :

› Un **niveau opérationnel** : qui concerne toutes les actions ancrées dans les situations et pratiques réelles,

› Un **niveau stratégique** : qui concerne la réflexivité commune sur le service CEP et son optimisation.

Les réflexions communes portent concrètement sur les perspectives et leviers de développement du recours au CEP, de la sécurisation et de la fluidification des parcours et des projets des actifs ; sous le prisme des dynamiques locales, **le CEP s'enracinant dans le territoire.**

A. [Rappel du contexte et des fondamentaux]

Créée le 1er janvier 2020, Transitions Pro Occitanie est une association paritaire, qui, à l'échelon régional anime et/ou finance certains dispositifs emploi / formation.

Son axe majeur de déploiement consiste à favoriser **la transition professionnelle et la reconversion des salariés du secteur privé** au travers de différents dispositifs complémentaires.

Pour ce faire, la structure mobilise ses ressources internes et les différents acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle gravitant autour de ces problématiques de « reconversion ».

Depuis un demi-siècle, **les nombreuses mutations économiques et sociales** ont fait évoluer les **besoins d'orientation des adultes en France.** C'est dans ce contexte que le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) a vu le jour en 2014, permettant à toute personne de bénéficier gratuitement d'un service, dont l'ambition est d'accompagner la **sécurisation des parcours professionnels et l'employabilité des publics.**

En effet, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), créé par les partenaires sociaux en 2013, instauré par la loi du 5 mars 2014 sur l'emploi, la formation et la démocratie sociale et conforté par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, est **un dispositif d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé**, proposé à toute personne souhaitant faire le point sur **sa situation professionnelle.**

Le cas échéant, le CEP constitue un temps d'écoute et une opportunité d'élaborer, de formaliser et de mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle, l'insertion, le développement des compétences et l'accroissement des aptitudes, l'accès à la certification professionnelle, la mobilitéinterne ou externe, la reconversion ou la transition professionnelle, la reprise ou création d'activité, etc...

Étant **un droit à l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle tout au long de la vie** et offrant la capacité au bénéficiaire de faire ses propres choix sur son avenir professionnel, le CEP doit être une **réalité tangible** et accessible pour les actifs en emploi ou demandeurs d'emploi en tout point du territoire. Il constitue aussi un **véritable espace sécurisé** et un **parcours d'appui** pour la définition et la mise en oeuvre du projet professionnel, et permet en outre d'accéder à **une diversité de ressources** proposées par les partenaires locaux.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et les différents décrets qui se sont succédés, ont permis d'encadrer les missions confiées aux associations Transitions Pro.

En ce sens, l'article D6323-20-4 article 2, modifié par le décret n° 2019-1439 du 23 décembre 2019, confère aux associations paritaires Transitions Pro « **la mission d'information du public sur les opérateurs délivrant le CEP** » et depuis peu le **suivi de sa mise en œuvre sur le territoire régional**, prévus à l'article L. 6223-17-6.

Cette dernière mission porte sur l'observation et l'analyse des dynamiques régionales et territoriales autour du CEP mises en place en Occitanie par les cinq opérateurs du CEP:

4 OPÉRATEURS DE DROIT

› **Le Pôle Emploi**, qui vise à rendre les demandeurs d'emploi autonomes dans leurs démarches de retour à l'emploi,

› **L'APEC**, au service de l'emploi des cadres (actifs salariés et demandeurs d'emploi) et jeunes diplômé(e)s (à partir du BAC+3),

› **Le réseau des Missions locales**, premier réseau d'accueil, d'appui et d'accompagnement personnalisé pour les jeunes de moins de 16 à 25 ans,

› **Les Cap Emploi**, qui interviennent au service de demandeurs d'emploi ou de salariés en situation de handicap,

1 OPÉRATEUR PRIVÉ :

- Le Réseau EVA (opérateur privé régional depuis le 1er janvier 2020), qui rassemble les CIBC, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'agriculture, et qui accompagne les salariés du secteur privé (hors cadres) et les travailleurs indépendants.

Réseau eva Occitanie — Mandaté par FRANCE compétences

⚠ **Au 1er janvier 2024, le réseau Eva change de nom et devient Avenir Actifs, une dénomination commune à tous les opérateurs du CEP désignés par France compétences pour accompagner les salariés indépendants. Quant au Pôle Emploi, il se transforme et devient France Travail également au 1er janvier 2024. Sa mission d'opérateur du conseil en évolution professionnelle pour les demandeurs d'emploi reste la même**

Cette mission de suivi du CEP en région donne lieu à **la rédaction annuelle du rapport** sur la mise en œuvre du CEP dans la région, qui est transmis à France compétences, autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui encadre la mission.

Ce rapport se base sur la méthodologie définie par France compétences et s'appuie sur les données quantitatives que ce dernier transmet annuellement à chaque Transitions Pro. Il est structuré autour de 2 axes :

• **Les coopérations des acteurs autour du CEP en région,**

• **Les parcours des actifs en région** : le recours et l'usage du CEP ainsi que le profil des bénéficiaires du CEP.

Comme le précise la méthodologie définie par France compétences, la mission de suivi de la mise en œuvre du CEP ne se résume pas à la seule rédaction du rapport.

Elle contribue à favoriser **l'action coordonnée des acteurs au service de la fluidification des parcours** et ainsi contribuer à l'optimisation de la mise en œuvre du CEP et plus largement des parcours d'évolution professionnelle au niveau régional. Elle permet également de renforcer **les coopérations et synergies existantes.**

Elle s'articule avec la mission d'information sur le CEP que portent les Transitions Pro.

Suivre le CEP en région leur permet notamment de s'outiller et de mieux connaître l'actualité des opérateurs et des parcours accompagnés, pour bien informer les actifs et contribuer ainsi à la fluidité des parcours.

La finalité de cette mission est d'initier collectivement une **vision prospective** de nos activités respectives dans une logique d'amélioration continue. Elle vise à poursuivre le déploiement du CEP en tant que **véritable service public de proximité et harmonisé** sur l'ensemble du territoire Occitanie.

CETTE MISSION DE SUIVI DU CEP EN OCCITANIE SE STRUCTURE EN COHÉSION :

• **Avec les prérogatives de l'Etat sur le CEP :**

- Au niveau national : définition du dictionnaire des données partagées et de leur mode de recueil (décisions, organisation opérationnelle et harmonisation des systèmes informatiques),

- Au niveau régional : facilitation des coopérations entre les opérateurs et notamment incitation à la réalisation d'actions de professionnalisation ou de communication conjointes ou à l'élaboration d'outils communs.

• **Avec la mission confiée par l'Etat à France Compétences** de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du CEP (opérateurs de droit et de marché) au niveau national,

• **Avec la mission des Régions** de coordonner les actions de l'ensemble des organismes participant au service public régional de l'orientation (SPRO), notamment les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle,

• **Avec le CREFOP**, instance régionale de concertation qui rassemble les acteurs régionaux impliqués dans le développement de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle.

› **A titre exceptionnel, compte-tenu des instabilités gouvernementales et ministérielles sur l'année 2024 et des incertitudes de planning, la présentation du rapport CEP 2023 à l'instance CREFOP se tiendra après la transmission de ledit rapport à France Compétences le 20 septembre 2024.**

B. [Constats sur la mission de suivi et mise en œuvre du CEP]

RETOURS EN OCCITANIE

Cette mission s'exerce avec la volonté de renforcer un collectif de travail constitué par les opérateurs du CEP et Transitions Pro Occitanie. Elle facilite la construction d'une culture commune et favorise le partage d'expérience.

En 2023, « Le pari de faire du CEP (tous opérateurs confondus) **un service public harmonisé** au niveau national » et en parallèle installé sur tous les territoires, en proximité des publics et des partenaires, reste un des objectifs majeurs.

Les mutations économiques et sociales prégnantes et les transformations (numériques et écologiques) grandissantes, témoignent de l'instabilité de notre environnement socio-économique et de la fragilité du paysage de l'emploi-formation. Elles permettent aussi de mettre en lumière le nouveau rapport au travail des français et leur volonté de gérer différemment leurs trajectoires professionnelles.

Le CEP étant une des « réponses individuelles à ces motivations de mobilité.

Deux postures se dégagent mais semblent se confondre dans les faits :

1. UNE POSTURE D'ENSEMBLIER :

Dans ce cas de figure, la mission de suivi est un moyen pour nouer des coopérations avec les opérateurs du CEP et bâtir des plans d'actions communs.

L'ATPRO se positionne comme **« animatrice »** des échanges et comme **lieu légitime de coordination sur la mission CEP.**

2. UNE POSTURE D'OBSERVATEUR :

Dans le cas présent, la mission de suivi vise en priorité l'observation des dynamiques régionales et territoriales et la capitalisation des informations et outils entre opérateurs CEP (professionnalisation).

L'ATPRO se positionne ici comme un **lieu de ressources et d'information sur le CEP.**

L'année 2023 a permis de continuer d'asseoir notre posture auprès des opérateurs du CEP.

PLAN D'ACTION PARTAGÉ ENTRE LES 5 OPÉRATEURS DU CEP ET TRANSITIONS PRO OCCITANIE DANS LE CADRE DE LA MISSION, AFIN DE :

- Bâtir une vision et une stratégie claire en lien avec la mission,

- Favoriser l'émulation du collectif et le partage autour de domaines d'expertise.

› **En 2023, le CEP a continué à constituer un appui essentiel de nature à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation. Le CEP a également conforté nos partenariats régionaux avec une nouvelle approche des entreprises et le renforcement des actions conduites avec les institutions et les autres acteurs du secteur de l'emploi.**

II.

Le CEP et les parcours des bénéficiaires en région en Occitanie en 2023

Le suivi des indicateurs du CEP et l'analyse des dynamiques régionales et nationales constituent des éléments fondamentaux de la mission de suivi de la mise en œuvre du CEP.

Dans sa méthodologie, France compétences précise en effet que les Transitions Pro auront le rôle d'observateurs de leur région et cela plus particulièrement sur les sujets de l'usage et du recours du Conseil en Évolution Professionnelle (profils des actifs ayant recours à un accompagnement en CEP et principaux motifs de sollicitation du CEP).

A. [Le CEP en région Occitanie : des Offres de Services complémentaires à l'écoute des dynamiques territoriales et régionales]

Des difficultés demeurent à « faire comprendre ce qu'est le CEP » dans un contexte où les offres de service des différents opérateurs apparaissent hétérogènes et qu'il n'existe pas de véritable « universalité du service rendu ».

Le CEP est accessible pour les actifs en emploi et demandeurs d'emploi, sur tout le territoire Occitanie. Les offres de services des opérateurs sont spécifiques à chaque type de public. Reste la question de **l'uniformité** des offres de services et de leur **complémentarité** pour répondre aux besoins et attentes du public qui évoluent.

Malgré des **priorités partagées**, l'offre de services CEP est relativement disparate et évolutive entre les 5 opérateurs ce qui peut rendre complexe l'appréhension du **« périmètre » CEP**.

Constat : Le CEP en région => une même finalité mais plusieurs façons de délivrer le service.

Quelles **articulations et synergies** existent entre les différentes offres de services des opérateurs du CEP pour répondre aux besoins des publics sur la région Occitanie ? Quelles finalités sont visées ? Quelles limites sont observables ?

Ce qui est certain, c'est que les **complémentarités** existantes entre les différentes offres de service des CEP, mettent en évidence l'importance des actions autour de **l'aiguillage coordonné des publics, pour renforcer le recours au CEP et sécuriser les parcours.**

La **diversité** des offres de services des opérateurs et les **synergies** existantes, semblent favoriser le déploiement d'un **service CEP de qualité** et **personnalisé**.

L'aiguillage coordonné des différents publics témoigne de **l'interconnaissance** des services respectifs des opérateurs, mais aussi de **l'esprit collaboratif** présent entre les opérateurs CEP en Occitanie.

En outre, les opérateurs du CEP aiguillent les bénéficiaires vers les services de Transitions Pro Occitanie, si la situation ou les besoins du bénéficiaire le requièrent et inversement, pour un **accompagnement renforcé**, Transitions Pro Occitanie réorientent systématiquement les bénéficiaires vers les opérateurs du CEP si le projet n'a pas été identifié ou construit.

En Occitanie, on note l'énergie qui a été déployée par les opérateurs du CEP pour délivrer des services multimodaux afin de **rendre accessible la globalité des services (dits évolutifs) à tous les publics, sur l'ensemble du territoire**.

Pour plus d'informations sur les Offres de Services respectives de chaque opérateur du CEP, nous vous invitions à consulter le rapport du CEP en Occitanie 2022 disponible sur notre site internet **https://www.transitionspro-occitanie.fr/**

B. [Les entrées en CEP]

Avec la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », les ambitions affichées sont doubles : il s'agit d'une part de **développer le recours au CEP des actifs occupés** du secteur privé, et d'autre part de **promouvoir un CEP de qualité**.

« Le Conseil en Evolution Professionnelle » **est accessible à tout actif quel que soit son statut.**

Comme évoqué, chaque structure opératrice du CEP informe ses usagers **sur l'existence des quatre autres opérateurs**. Les candidats sollicitant un CEP ont toutefois le choix de leur accompagnateur compte-tenu du champ d'action de chacun.

Le conseiller qui démarre un accompagnement CEP doit s'être assuré en amont que le bénéficiaire n'est pas déjà engagé dans un accompagnement CEP avec un autre opérateur. Le cas échéant, l'accompagnement ne pourra pas être délivré.

Grâce à une meilleure **interconnaissance des services des** opérateurs, fruit des actions qui ont pu être mises en place en Occitanie sur les dernières années**, l'aiguillage** des bénéficiaires vers l'opérateur CEP adapté et compétent est garanti.

PRÉCONISATIONS DE LECTURE DES DONNÉES

Les données présentées dans ce rapport ont été transmises par France compétences et ont été extraites d'AGORA, pour la première fois.

Ces données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes, ni comparables entre opérateurs du CEP, car les sources de données des années antérieures n'étaient pas les mêmes.

Une première année de livraison donc, reposant uniquement sur les données AGORA, sans mobilisation de jeux de données complémentaires provenant des opérateurs du CEP (et « concurrents » aux données AGORA) .

Le Réseau EVA a tout de même remonté l'existence d'écarts dans le nombre d'entrées en CEP 2023 entre AGORA et leur système d'information.

SOURCES MOBILISÉES POUR RENDRE COMPTE DES ENTRÉES EN CEP ENTRE 2020 ET 2023

	2020	2021	2022	2023
APEC	SI-CEP DGEFP		SI-APEC	AGORA
Cap emploi		SI Pôle emploi		
		SI Agefiph		
France compet	SI France compétence			
Missions Locales	SI-CEP DGEFP		I-Millo	
Pôle emploi	SI-CEP DGEFP		SI Pôle emploi	

Sans éléments complémentaires aux données AGORA, les données chiffrées exploitées dans le présent rapport ne nous permettent pas toujours d'arriver à des constats cohérents ni de gagner en finesse sur l'analyse.

En outre, comme précisé par France Compétences, il est à noter que des écarts ont été constatés entre AGORA et les SI internes pour le Réseau des Cap Emploi et le Réseau EVA.

Les données 2023 nationales et régionales, exploitées dans le rapport sont donc à contextualiser et France compétences et les opérateurs du CEP soulignent les grandes précautions à prendre pour analyser ces données, qui ne reflètent donc que **des tendances (régionales et structurelles)**, et pas toujours les réalités terrain.

Le cahier des charges du CEP rappelle que la qualité du service rendu au bénéficiaire repose sur la **capacité des opérateurs CEP à répondre à la diversité des besoins exprimés** par les publics et de leurs projets, conduits dans un environnement socio-économique complexe.

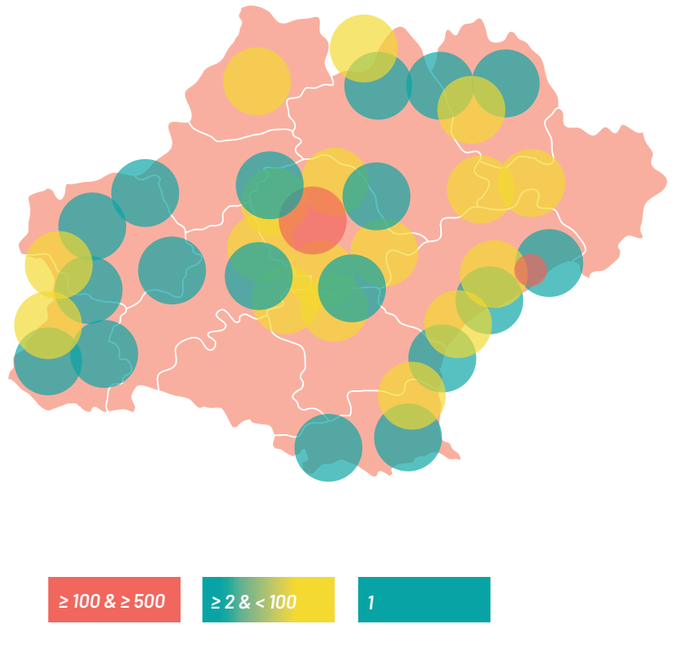

NOMBRES D'ENTRÉES EN CEP EN 2023 TOUT OPÉRATEUR CONFONDU

**Sources : Jeu de données de France Compétences (Agora).Champ : Région Occitanie et France entière.*

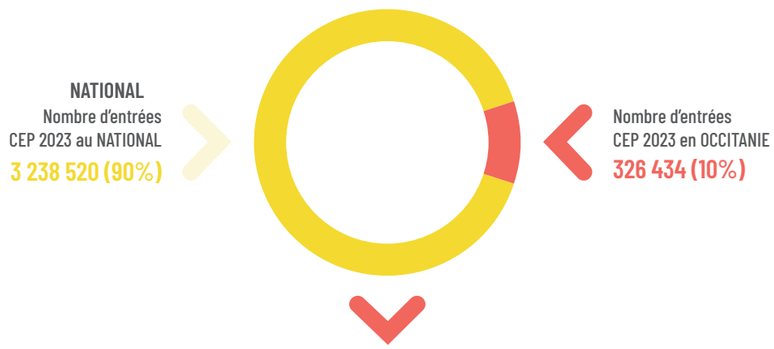

Le nombre d'entrées en CEP en Occitanie représente donc 10,07% du nombre d'entrées en CEP au niveau national. On constate une stabilité de ce poids par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS CEP DÉLIVRÉS EN OCCITANIE ET AU NATIONAL DE 2022 À 2023 - TOUT OPÉRATEUR CONFONDU

Sources : Jeu de données de France Compétences (Agora) –Champ : Région Occitanie et France entière.

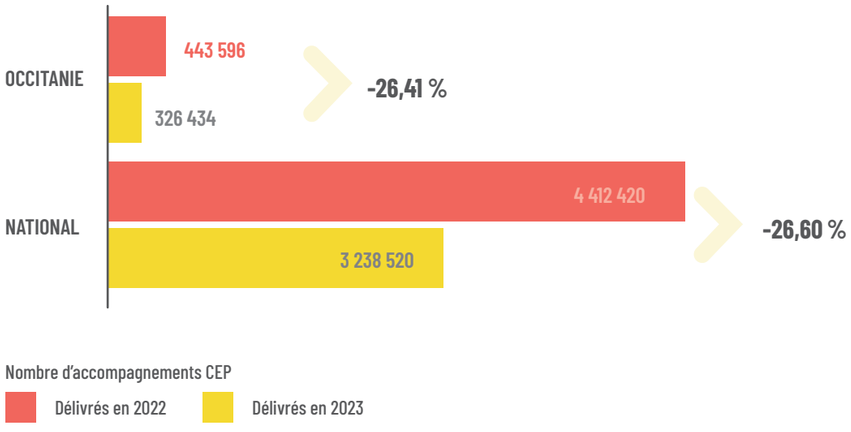

Une baisse équivalente d'accompagnements CEP en 2023 aux deux niveaux - cf page 12 et 13 sur les précautions à prendre dans l'exploitation des données AGORA.

NOMBRES D'ENTRÉES EN CEP PAR OPÉATEURS EN OCCITANIE EN 2023

**Sources : : Jeu de données de France Compétences (Agora) –Champ : Région Occitanie et France entière.*

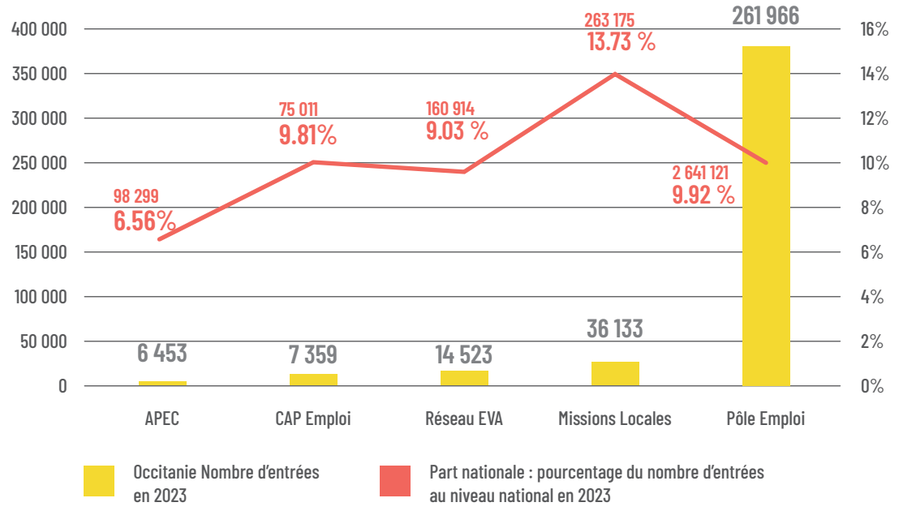

Le poids des entrées en CEP au niveau régional par rapport au national est similaire à celui de l'année 2022.

Ces différences de volume du CEP selon les opérateurs génèrent du fait de l'hétérogénéité dans la délivrance des services.

› De plus, pour une meilleure compréhension de ces données, il est important de préciser qu'en 2023, au même titre que 2022, une partie des accompagnements CEP délivrés en LUA par les Cap emploi aux demandeurs d'emploi BOE, est comptabilisée dans les statistiques du Pôle emploi car rattachée au système d'information du Pôle emploi (et non du Cap emploi).

› Dans cette même logique, pour les salariés et travailleurs indépendants BOE dont l'objectif est de ne pas perdre un emploi, les entrées en CEP sont comptabilisées dans le système d'information parcours H de l'Agefiph.

› Les 7 359 accompagnements CEP délivrés par les Cap emploi en Occitanie ne représentent donc pas la totalité des accompagnements assurés par ces derniers.

Cette problématique de granularité liée à l'existence de plusieurs SI différents, peut entraver la réalité des données remontées dans AGORA pour certains opérateurs. Ces éléments chiffrés sont donc à prendre en considération avec beaucoup de précaution.

VENTILATION DES ACCOMPAGNEMENTS CEP DÉLIVRÉS SUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES

% DES ENTRÉES EN CEP PAR OPÉRATEUR EN OCCITANIE EN 2022 ET 2023

**Sources : Jeu de données de France Compétences (Agora) – Champ : Région Occitanie et France entière*

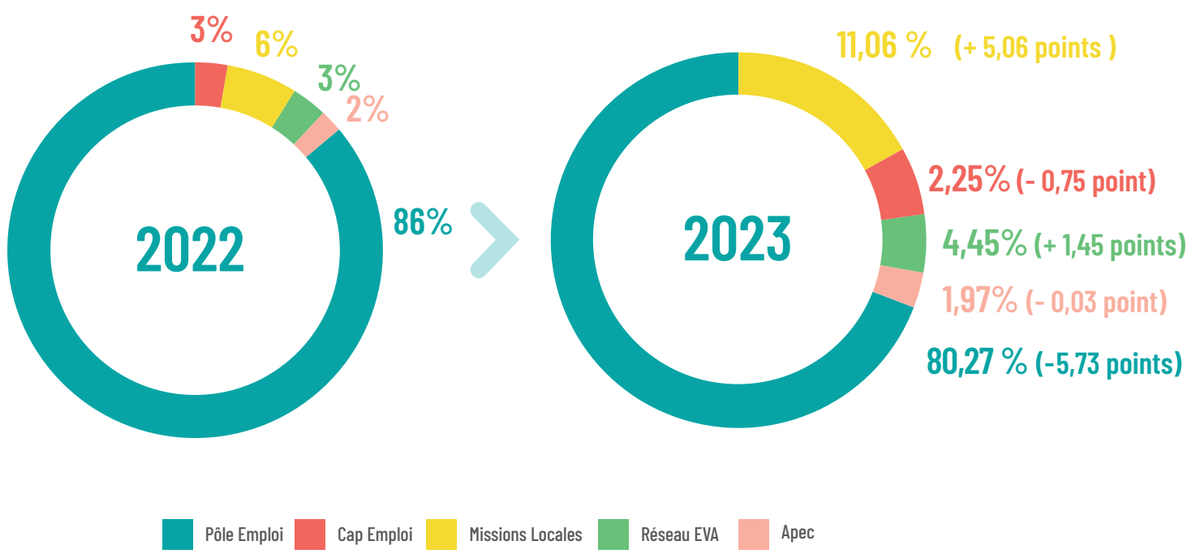

Une répartition des entrées en CEP par opérateur quasi similaire sur l'année 2022 et 2023.

› Au niveau régional et national, on constate des disparités au niveau des accompagnements par opérateurs, compte-tenu de la typologie des publics gérés (CSP), de leurs spécificités et de leurs besoins dans l'écosystème.

› Ces différences de volume du CEP selon les opérateurs génèrent aussi du fait de l'hétérogénéité dans la délivrance des services.

› Concernant le Pôle Emploi, on considère dans cette étude, que 100% des bénéficiaires du CEP que ce soit au niveau national ou en région Occitanie, ont mobilisé le CEP pour trouver un emploi. Cela explique cette prédominance forte du recours au Pôle Emploi en Occitanie et au national, compte-tenu du nombre de demandeurs d'emploi significatif sur le territoire Français en 2023.

ÉVOLUTION EN % DU NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS CEP DÉLIVRÉS PAR OPÉRATEURS AU NATIONAL ET EN OCCITANIE DE 2022 À 2023

**Sources : Jeu de données de France Compétences (Agora) – Champ : Région Occitanie et France entière*

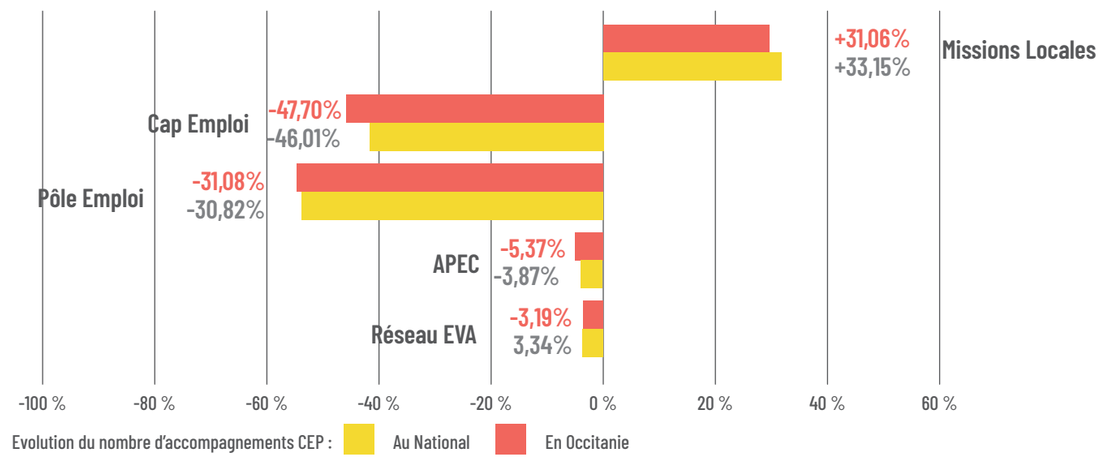

› D'un point de vue global, on constate une baisse d'accompagnements CEP délivrés sur 2023 au niveau national et en Occitanie (pas d'explications procurées par France Compétences ni par les opérateurs du CEP sur ces baisses- cf point de vigilance ci-dessus sur les précautions à prendre concernant l'analyse des données 2023 provenant d'Agora).

› Sauf pour les Missions Locales qui constatent une hausse (aux deux échelles) liée notamment à la volonté gouvernementale dès 2023 de doubler les entrées en Contrat Engagement Jeunes (CEJ), faisant partie intégrante du CEP avec le PAECA.

› Nous tenons aussi à préciser que comme vu avec Avenir Actifs et comme mentionné dans leur rapport d'activités 2023, une hausse de 5% des accompagnements CEP délivrés de 2022 à 2023 a été actée (et non une baisse de 3.19%).

C . [Les usages du CEP]

Le Conseil en Evolution Professionnelle est un véritable tremplin du projet en connexion avec les dispositifs Transitions Pro et leurs critères de motivation/ d'évaluation (cohérence du projet, pertinence du parcours et perspectives d'emploi).

Les usages ou motifs de sollicitation du CEP sur la région Occitanie témoignent d'une part de l'environnement socio-économique complexe auquel nous sommes confrontés et de la volonté des publics de s'impliquer dans l'évolution de leur vie professionnelle.

Le service CEP permet de répondre à des demandes variées : changer de métier ou de secteur professionnel (la reconversion/la nouvelle orientation professionnelle), acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications (le maintien de l'employabilité), faire le point sur sa situation professionnelle (la prise de recul), créer ou reprendre une entreprise (l'exercice d'une activité autonome), s'insérer pour la première fois sur le marché du travail (l'insertion professionnelle), évoluer vers un poste à responsabilités (la progression professionnelle)...

La question ici est de savoir quels sont les principaux motifs de sollicitation du CEP en région Occitanie et plus largement en France ?

TOP 3 MOTIF DE SOLLICITATION DU CEP TOUT OPÉRATEUR CONFONDU EN 2023

Sources : données 2023 extraites d'Agora transmises par France Compétences, Champ : France entière. Sources : données 2023 extraites d'Agora transmises par France Compétences, Champ :Occitanie

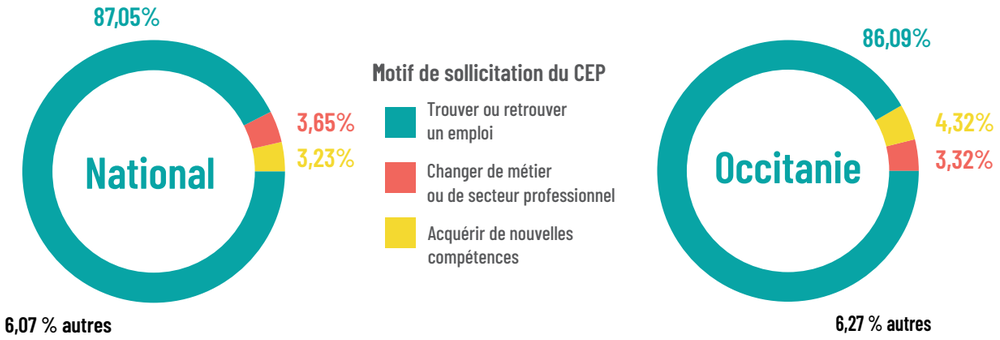

› En 2023, en France comme en Occitanie, les personnes sollicitent le CEP principalement dans le cadre de la recherche d'un emploi, d'un changement de métier ou de secteur professionnel, ou pour acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications.

› Le top 3 du recours au CEP est similaire aux deux échelles (nationale et régionale) mais avec un classement qui diffère légèrement.

TOP 3 MOTIF DE SOLLICITATION DU CEP EN OCCITANIE PAR OPÉRATEUR EN 2023

Champ : Région Occitanie, données 2023 extraites d'Agora transmises par France Compétences

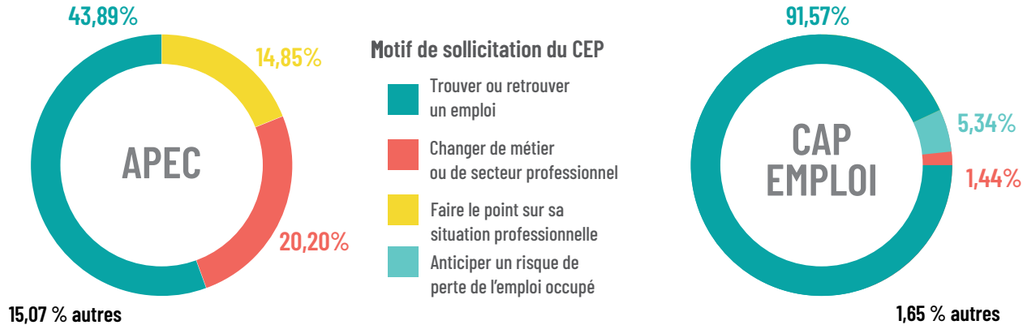

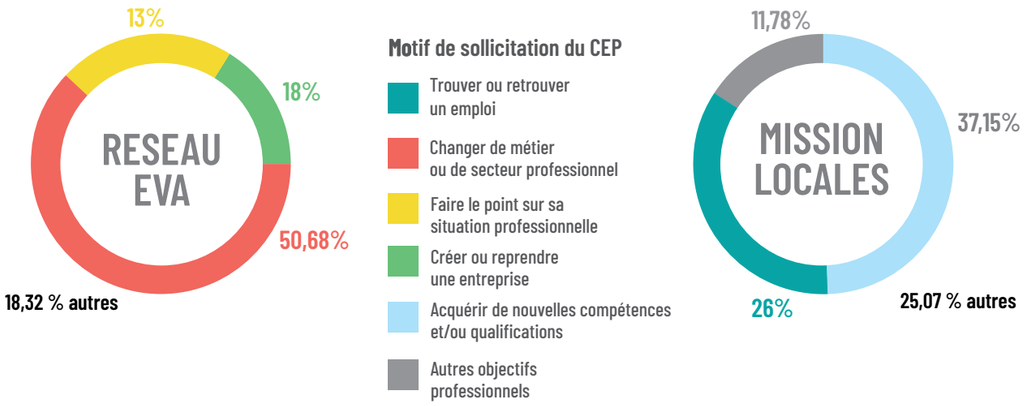

Sur l'ensemble des opérateurs en Occitanie (sauf pour le réseau EVA qui est principalement mobilisé « pour changer de métier ou de profession »), le motif de sollicitation « trouver ou retrouver un emploi » est le plus représenté.

Et plus spécifiquement :

› **Concernant le Réseau EVA et l'APEC** : une poursuite des sollicitations habituelles sur du CEP.

› **Concernant le Pôle Emploi**, dès lors que le demandeur d'emploi n'a pas de projet clairement identifié ou a défini un projet mais n'a pas la capacité d'identifier et conduire ses démarches il bénéficiera d'un accompagnement CEP.

Le nombre significatif de demandeurs d'emploi sur le territoire et en région Occitanie sur 2023, explique en partie la surreprésentation du motif « trouver un retrouver un emploi ».

En effet 2023, avec l'amélioration de la situation de l'emploi post-covid, les demandeurs d'emploi qui demeurent sans emploi ont besoin davantage d'accompagnement, notamment pour **surmonter les contraintes personnelles qui entravent leur évolution** et leur insertion professionnelle. Dans cette perspective, Pôle emploi a lancé des actions pour remobiliser les chômeurs de longue durée et a étoffé son offre de services.

› **Concernant le Cap Emploi, l**es motifs principaux de sollicitation des bénéficiaires restent liés

à la santé et au maintien en emploi. Nous avons communiqué auprès des Services de Santé au Travail et des cellules de maintien en emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle, ce qui a permis de créer un nouveau canal d'information pour le public.

Aussi, un « **Référent Handicap** » a été nommé en interne pour porter une attention particulière aux dossiers BOETH qui nous sont soumis, avec une logique d'accompagnement et de suivi renforcés avec les différentes parties prenantes.

› **Concernant les Missions Locales** : on note une augmentation significative du nombre d'accompagnements CEP en 2023. Comme échangé avec les Missions Locales, celle-ci est en partie explicable au regard de la volonté du gouvernement de doubler le nombre de CEJ (Contrat Engagement Jeune) sur 2023 ; ce dernier faisant partie intégrante de l'accompagnement CEP délivré par les Missions Locales (avec le PACEA depuis 2022). Le CEJ est un parcours personnalisé pour aider les jeunes à définir leur projet professionnel et trouver un emploi.

En conclusion, Le CEP gagne à être connu en tant que service de référence pour tout conseil professionnel, quelles que soient les étapes dans le processus de maturation du projet et les profils de bénéficiaires.

D . [Le recours au CEP et les profils des bénéficiaires de l'accompagnement]

QUELLE TYPOLOGIE DE PUBLICS A RECOURS AU CEP EN 2023 ?

LE PROFIL TYPE D'UN BÉNÉFICIAIRE DU CEP EN 2023, EN FRANCE EN OCCITANIE TOUT OPÉRATEUR CONFONDU :

Sources des différentes données ci-dessous : Agora- transmises par France Compétences, Champ : Occitanie et France entière. Ci-dessous jusqu'à la page 25.

LE SEXE

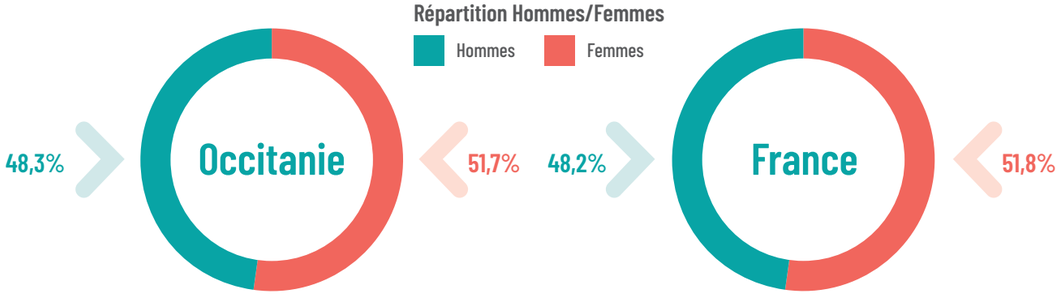

LE STATUT

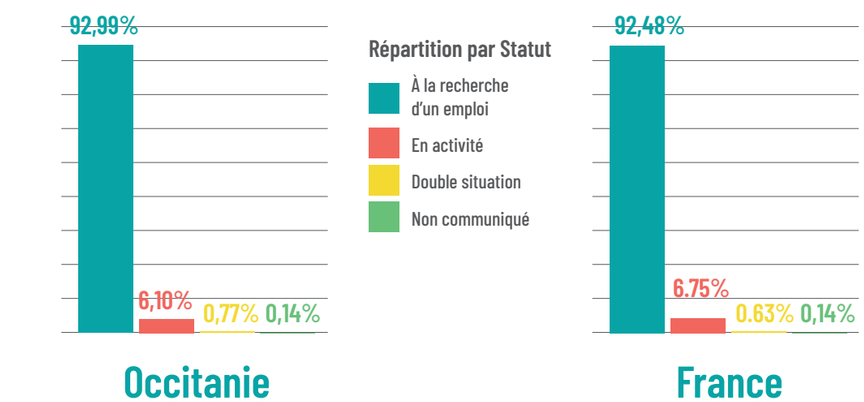

L'ÂGE

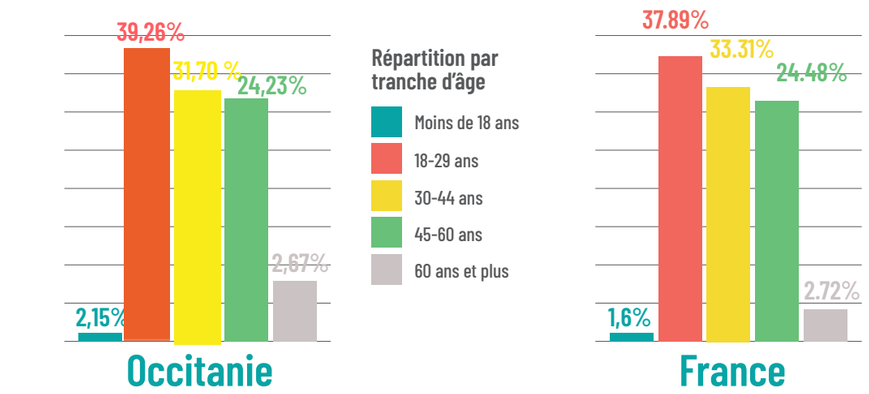

LE NIVEAU DE DIPLÔME

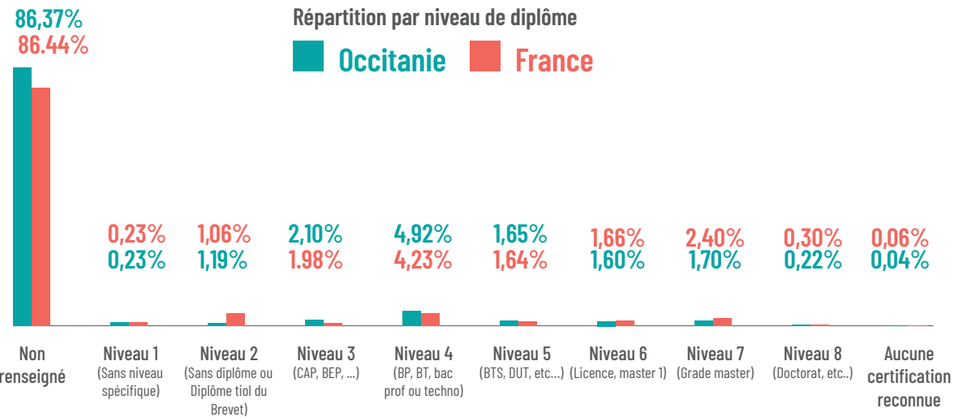

LES BOETH

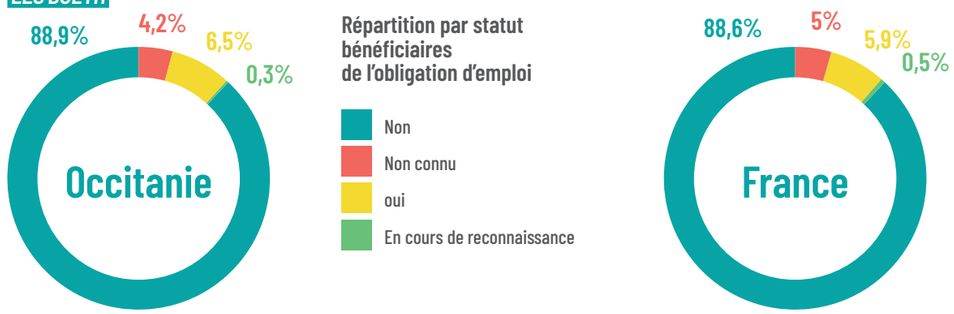

LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

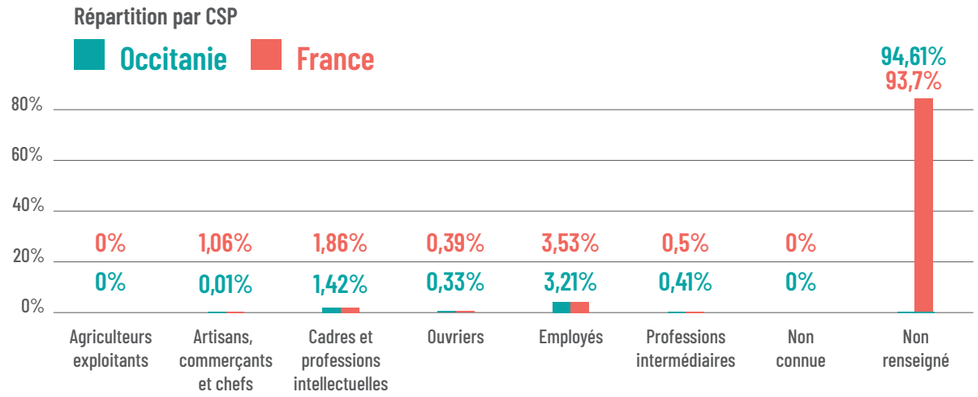

En conclusion : une femme, à la recherche d'un emploi, qui a entre 18 et 29 ans, qui n'est pas BOETH, de niveau 4 (Bp, BT, bac pro ou techno) pour les niveaux renseignés, de CSP «employé» pour celles renseignées.

Comparatif avec 2022 (France entière également) : Une femme, à la recherche d'un emploi, entre 35-44 ans, de niveau 3 de diplôme (CAP, BEP - anciennement niveau 5), qui n'a pas le statut de BOETH, qui mobilise le CEP pour trouver un emploi.

ET DE FAÇON PLUS MICRO, QU'EN EST-IL DES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DU CEP PAR OPÉRATEURS, EN OCCITANIE EN 2023 ?

- **Profil type qui a recours au CEP APEC :** une femme, en activité, qui a entre 30 et 44 ans, non renseigné sur BOETH, de niveau 7 (Grade Master), de CSP «cadres et professions intellectuelles supérieures». => Même profil type qu'en 2022.

- **Profil type qui a recours au CEP APEC Réseau EVA :** une femme, en activité, qui a entre 30 et 44 ans, non BOETH, de niveau 4 (BP, BT, bac pro ou techno), de CSP «employés» pour celles renseignées. => Même profil type qu'en 2022.

- **Profil type qui a recours au CEP Missions Locales :** un homme, à la recherche d'un emploi, qui a entre 18 et 29 ans, non BOETH, de niveau 4 (BP, BT, bac pro ou techno) pour les niveaux renseignés, de CSP inconnue car non renseignée. => Même profil type qu'en 2022.

- **Profil type qui a recours au CEP Pôle Emploi :** une femme, à la recherche d'un emploi, qui a entre 18 et 29 ans, non BOETH, de niveau et de CSP inconnus car non renseignés. => Même profil qu'en 2022 sauf pour la tranche d'âge moyenne qui était de 30 à 44 ans.

- **Profil type qui a recours au CEP Cap Emploi :** une femme, à la recherche d'un emploi, qui a entre 45 et 60 ans, BOETH, de niveau 3 (CEP, BEP) pour les niveaux renseignés, de CSP «employés» pour les CSP renseignées.

Au même titre qu'en 2022, la majorité des publics ayant recours au CEP Cap Emploi en Occitanie sont en recherche d'emploi. La corrélation peut être faite avec les situations de désinsertion professionnelle et de rupture dans les parcours auxquelles sont confrontées les publics cibles de cet opérateur (BOETH, inaptitude...). Le PTP restant un dispositif clé pour ces publics pour garantir la sécurisation de leurs parcours professionnels.

Un travail de fond sur **l'élargissement du champ d'application de la Convention Agefiph** a été porté par TRANSITIONS Pro Occitanie et l'Agefiph durant l'année 2023 ; afin que davantage de publics puissent être éligibles à la convention de partenariat et ainsi bénéficier d'un cofinancement dans le cadre de leur projet PTP.

RECAPITUALTIF DES PROFILS TYPES BENEFICIAIRE DU CEP EN 2023 TOUT OPÉRATEUR CONFONDU

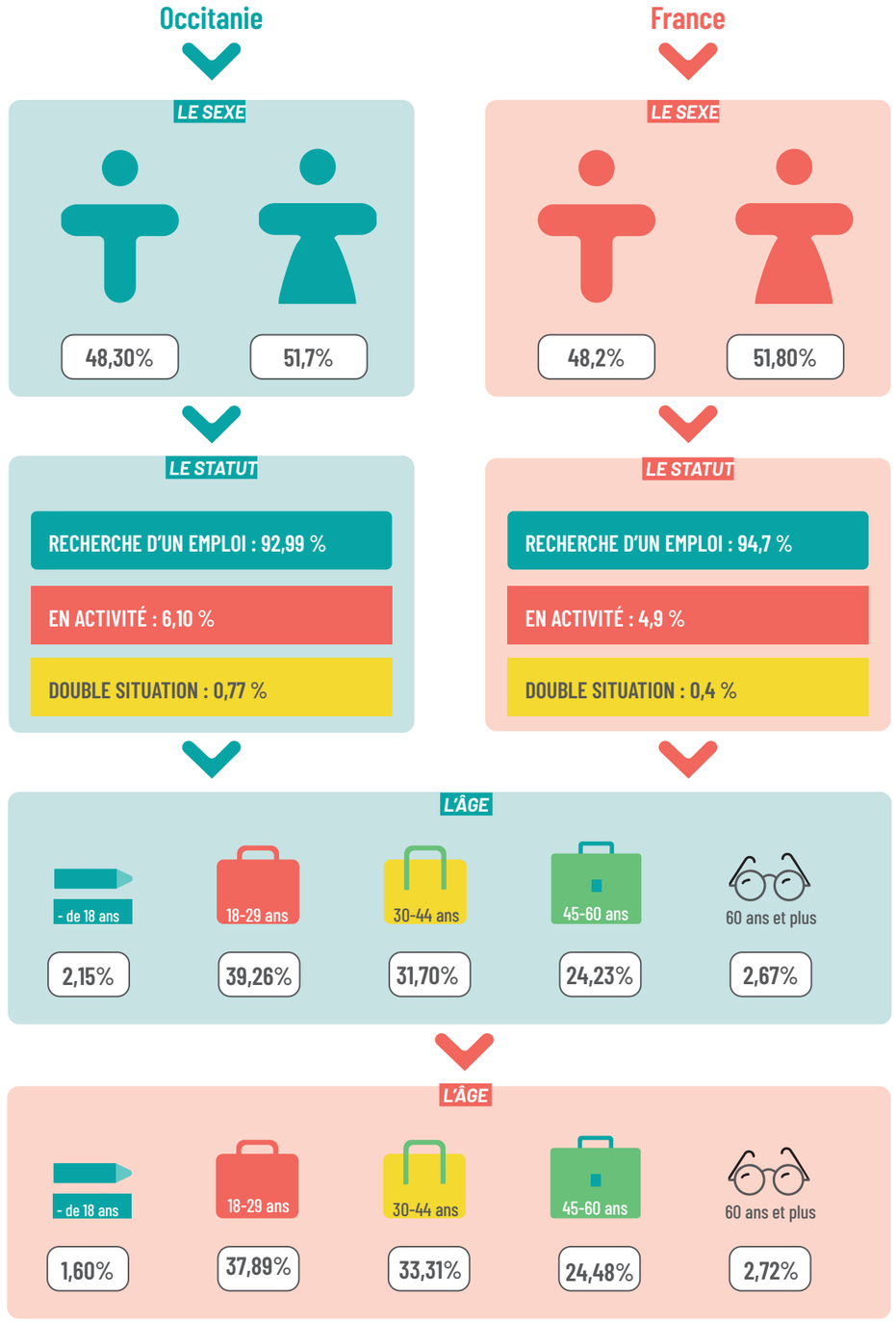

III.

Les coopérations et événements partagés en région en Occitanie en 2023

*LES COOPÉRATIONS ET LES RENCONTRES SONT UNE OCCASION D'ACCULTURATION, VOIRE UN MOYEN DE PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE **IDENTITÉ CEP.***

*AFIN D'ÊTRE LE PLUS **AGILE** POSSIBLE EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU CEP, **LES COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS, SONT PRIMORDIALES.***

Les coopérations et les rencontres sont une occasion d'**acculturation**, voire un moyen de participer au développement d'une **identité CEP**.

Afin d'être le plus **agile** possible en faveur des bénéficiaires du CEP, les coopérations entre acteurs, sont primordiales.

La mission de suivi de la mise en œuvre du CEP, désormais bien installée en région Occitanie, permet de témoigner des coopérations nombreuses établies sur l'année 2023.

Le développement d'une **interconnectivité** entre les opérateurs CEP et Transitions Pro Occitanie participe au renforcement du maillage territorial pour répondre aux sollicitations des actifs et délivrer un accompagnement CEP adapté et de qualité.

En 2023, la collaboration entre les acteurs régionaux demeure essentielle pour garantir un soutien efficace aux bénéficiaires du CEP. Cette année a été marquée par une continuité du partenariat, une consolidation et un renforcement des actions engagées en 2022, visant à **optimiser l'articulation des services au profit de la sécurisation et le fluidification des parcours.**

Les différents acteurs soulignent **l'intérêt des collaborations et coopérations tissées autour du CEP au sein de l'écosystème régional**, et en apprécient les bienfaits, tant opérationnels que stratégiques.
Cette démarche participative s'inscrit dans un **environnement régional riche et actif**.

Principales finalités de ces coopérations et synergies, initiées autour du CEP en Occitanie:

- Décliner en région des **politiques publiques emploi et formation,**
- **Lever des freins d'accès** à la formation ou à l'emploi,
- Mobiliser des **compétences** et des **offres de services complémentaires** pour des publics et des besoins spécifiques,
- **Mutualiser et capitaliser sur les expertises** respectives de chacun,
- Renforcer **l'aiguillage coordonnée** des publics vers l'opérateur du CEP compétent,
- **Promouvoir l'accès de tous les actifs au service CEP.**

Comme évoqué précédemment, il est important de renforcer la notoriété du CEP pour qu'il devienne un des **acteurs de référence** en matière d'évolution professionnelle et pour améliorer la lisibilité du service.

Quelles sont les modalités et objets des coopérations en Occitanie en 2023 ?

Ils sont divers : réunions de partage d'information, comités de pilotage, rencontres bilatérales, outillage et professionnalisation croisée, événements partagés et actions de communication, conventions de partenariats… Cette partie IV a pour objectif de mettre en exergue l'ensemble des actions et réalisations assurées en Occitanie.

Quelles dynamiques et actions ont été entreprises en Occitanie dans une logique collaborative et inclusive ?

En Occitanie, la mission de suivi du CEP s'inscrit autour de coopérations d'ores et déjà construites de longue date (pour certaines), unissant des contributions riches et surtout complémentaires, avec les partenaires ci-dessous :

Les cinq opérateurs du CEP,

- **La DREETS Occitanie (**la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités) qui peut intervenir notamment sur la coordination des opérateurs CEP avec Transitions Pro, particulièrement en 2020 avec la mise en place du dispositif **PRP** et en 2021 avec le déploiement du dispositif **Transitions Collectives**,
- Les **DARP** (les Délégués à la Reconversion Professionnelle) en Occitanie qui sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises sur le terrain,
- Nos partenaires **institutionnels** comme l'**Agefiph et nos** partenaires **territoriaux** comme **l'OPCO Santé** ou **l'OPCO EP** (Entreprises de Proximité).
- **Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** - Conseil Régional Occitanie,

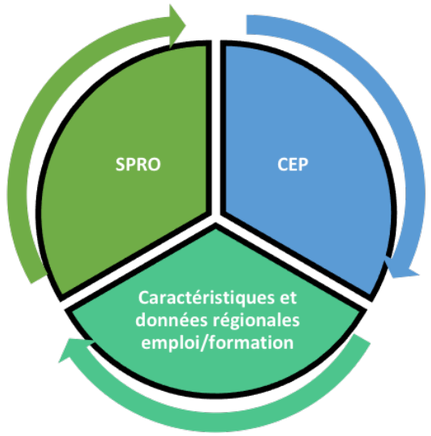

1. DES INTERVENTIONS ASSURÉES PAR TRANSITIONS PRO OCCITANIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Objectifs :

› Œuvrer en faveur d'une meilleure lisibilité du rôle de Transitions Pro Occitanie et d'une meilleure appropriation de nos dispositifs,

› Outiller et professionnaliser les acteurs dans leur rôle d'accompagnement du public.

Lors de chaque intervention, Transitions Pro Occitanie éclaire/insiste sur les éléments probants à apporter au dossier en lien avec les trois critères d'appréciation du dossier : Cohérence du projet, pertinence du parcours et perspectives d'emploi. Le lien est également fait sur l'articulation de ces 3 critères avec les priorités régionales et nationales établies par France Compétences.

Le CEP est le véritable tremplin du projet en connexion avec les dispositifs financés par Transitions Pro Occitanie et les trois critères d'appréciation du projet.

Le bénéficiaire acteur de son projet, doit véritablement adopter une posture de démonstration et alimenter son dossier au service de ces trois critères pour maximiser ses chances de réussite. Le rôle du CEP et la qualité de la synthèse d'accompagnement sont donc primordiaux pour donner vie au projet.

• Avec le Pôle Emploi

Renforcement de la coopération et de la coordination de nos traitements respectifs avec les Pôle Emploi d'Occitanie (auprès de conseillers, psychologues du travail etc…): intervention de Transitions Pro Occitanie sur ses missions, ses dispositifs (PTP et Démissionnaire majoritairement) et leurs conditions de mise en œuvre + temps d'échanges opérationnels (type questions/ réponses).

• Avec l'Agefiph et Cap emploi

Objectifs des interventions assurées en visioconférence par Transitions Pro Occitanie auprès de l'Agefiph et des Cap Emploi de différents départements :

- Faciliter l'appropriation du dispositif PTP par les Cap Emploi (cadre du guide de prise en charge PTP, conditions d'éligibilité, conditions de mise en œuvre etc…),
- Eclairer les Cap Emploi et l'Agefiph sur nos attentes en matière d'argumentaire sur les 3 critères d'évaluation et de financement des projets PTP.
- Favoriser la visibilité et faciliter la compréhension de notre convention de partenariat avec l'Agefiph (extension de la convention, conditions d'éligibilité, modalités de cofinancement sur les parcours éligibles…),
- Répondre aux différents questionnements opérationnels qui avaient été recensés en amont de l'intervention, en lien avec des cas individuels ou non.
- Echanges sur les solutions opérationnelles que l'on pourrait envisager pour répondre aux besoins et aux contraintes spécifiques de leurs publics confrontés à des situations particulières (arrêts de travail, inaptitude…),

- **Avec les organismes de santé au travail ou de maintien dans l'emploi**

› Dans une logique similaire (car même typologie de publics), Transitions Pro Occitanie est intervenue en visioconférence et en présentiel auprès des collaborateurs de **la CARSAT (en coanimation avec le Réseau Eva), et auprès des cellules de santé au travail ou de prévention de la désinsertion professionnelle** pour présenter le PTP et les spécificités de la convention Agefiph.

- **Avec le Réseau EVA et l'APEC.**

Coanimation avec le Réseau EVA et l'APEC auprès des salariés de l'entreprise Thalès à Toulouse.

Objectifs de la coanimation : présenter le PTP et ses spécificités aux employeurs et adhérents et mettre en visibilité l'interconnexion et la complémentarité de nos activités avec les opérateurs du CEP.

- **Avec les Missions Locales**

Intervention assurée en visioconférence auprès des conseillers de la Mission Locale du bassin Montpellierain. Objectifs de l'intervention :

Faciliter l'appropriation du dispositif PTP et démissionnaire par les Missions Locales (cadre du guide de prise en charge PTP, conditions d'éligibilité, conditions de mise en œuvre etc…),

Les éclairer sur nos attentes en matière d'argumentaire sur les 3 critères d'évaluation ou de financement des projets démissionnaire et PTP,

Lever les potentiels irritants opérationnels via un temps de questions/réponses.

- **Avec l'Apec**

Animation assurée en présentiel auprès des collaborateurs de l'APEC Toulouse sur les dispositifs PTP et démissionnaire dont les finalités étaient de faciliter l'assimilation des attendus en matière d'argumentaire, et de répondre aux questions opérationnelles et réglementaires sur leur mise en œuvre.

› **L'ensemble de ces rencontres auront permis notamment :**

-**D'éclairer et fluidifier** la compréhension sur les attendus partagés,

-Mettre en lumière les leviers pour renforcer la sécurisation et la fluidification des parcours des publics (dont ceux pour lesquels une notion d'immédiateté liée au reclassement ou au maintien dans l'emploi rentre en considération dans l'accompagnement),

-**Redimensionner et redynamiser** nos relations et actions partenariales.

2. EVÉNEMENTS PARTAGÉS ENTRE OPÉRATEURS DU CEP ET TRANSITIONS PRO OCCITANIE

- **Les Semaines de l'Evolution Professionnelle**

Transitions Pro Occitanie a participé activement aux **semaines de l'évolution professionnelle,** qui se sont déroulées du **9 au 20 octobre 2023,** et qui consistent à proposer des webinaires d'information sur des thématiques ciblées au grand public et aux entreprises.

L'organisation de ces semaines est portée notamment par **le Réseau EVA et l'Apec.**

› 100 webinaires sur le thème de la reconversion, la formation, la valorisation des compétences, la création d'entreprise, la découverte des métiers d'avenir, le sens au travail ou encore l'utilisation des réseaux sociaux dans un projet professionnel.

2023 : 16183 participations
(+77% vs 2022 : 9162 participations)

2023 : 54% des personnes inscrites ont participé
(vs 49,5% en 2022)

- **Les Journées Portes Ouvertes de Transitions Pro Occitanie**

Transition Pro Occitanie a organisé ses **journées portes ouvertes** sur les sites de Toulouse et Montpellier, le 21 novembre 2023 à l'occasion de la journée nationale de la reconversion. Au programme de cet évènement, des réunions et des ateliers à destination des salariés, des employeurs, des organismes de formation et des acteurs de l'emploi. Cet évènement représente l'occasion de **promouvoir l'offre de service de Transitions Pro Occitanie et le service CEP**. Les opérateurs du CEP étaient présents dans nos locaux pour capter les publics et délivrer de l'accompagnement CEP dans un espace dédié. **Une coanimation autour du CEP, du dispositif démissionnaire,** et des solutions de financement de la formation a été assurée ce jour-là par le Pôle Emploi et Transitions Occitanie.

- **Brunch avec les 5 opérateurs du CEP**

Organisation d'un brunch avec les 5 opérateurs du CEP et Transitions Pro Occitanie en septembre 2023, pour échanger sur les actualités, les évolutions des Offres de services respectives, les besoins, les axes d'amélioration, et projeter les actions de coopérations à venir.

3. DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR FAVORISER LA NOTORIÉTÉ DU CEP

Selon l'article 4.1 du Cahier des charges du Conseil en évolution professionnelle (Arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du Code du travail), le CEP fait l'objet d'une **promotion à l'initiative des opérateurs** qui informent leur **public**, les **employeurs** et les **instances représentatives du personnel** au niveau des branches professionnelles et de l'entreprise.

Les Commissions Paritaires interprofessionnelles régionales (CPI), les organisations syndicales et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que les **pouvoirs publics** peuvent se saisir de la promotion du CEP.

La promotion du CEP est donc véritablement un axe à développer, autant au niveau des bénéficiaires que des entreprises et de leur **service RH**. Le CEP ne doit pas « s'arrêter à la porte de l'entreprise ».

Les entreprises sont des acteurs majeurs pour agir en amont de toutes transitions professionnelles effectives pour faciliter la réflexion, l'analyse et la construction du projet. En effet, dans sa note de synthèse de 2023 **France Stratégie** souligne la nécessité de **réarmer** et clarifier le rôle des entreprises et des branches professionnelles dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés, au moyen d'un **dialogue social renforcé**, mais également d'un meilleur accompagnement de la part des pouvoirs publics.

Ainsi, le CEP est un **outil de dialogue constructif** entre l'entreprise et ses salariés et participe à la sécurisation des parcours professionnels.

En d'autres termes, il s'agit par les actions de promotion du CEP de faire **évoluer l'image et l'identité du CEP** pour le présenter comme **un service adaptable à l'évolution des besoins des actifs et de l'écosystème.**

Ces dernières années, la majorité des opérateurs, s'est à plus ou moins grande échelle et au travers de différentes actions, emparée de la question de la **promotion du CEP auprès des entreprises.**

L'aiguillage coordonné des publics assuré par les différents opérateurs du CEP et Transitions Pro Occitanie favorise par ricochet la promotion du CEP et son bon déploiement sur le territoire.

4. LES PARTENARIATS INITIÉS POUR ENRICHIR ET CONNECTER LES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DES OPÉRATEURS DU CEP ET DE TRANSITIONS PRO OCCITANIE

Les conventions de partenariat qui vont être décrites ci-après ont été réfléchies et formalisées conjointement, et reconduites lorsque nécessaire.

Elles visent notamment :

- **L'orientation coordonnée** et l'accompagnement renforcé des publics,
- **L'optimisation du conseil,** de l'accès à l'information et du financement des formations, et la coordination des offres de services,
- La **rationalisation** des processus.

- **L'Apec**

  En septembre 2020, Transitions Pro Occitanie et l'APEC ont signé une convention de partenariat dans lequel les deux structures s'engagent à optimiser les démarches d'évolution et de transition professionnelle des salariés cadres. Ce partenariat se donne pour objectif d'accélérer le déploiement d'actions communes sur l'ensemble du territoire afin de sécuriser et fluidifier les parcours des salariés cadres et jeunes diplômés. Le deuxième objectif est de poursuivre le travail initié entre les deux structures en renforçant l'accès d'un plus grand nombre d'actifs, aux dispositifs, appuyé par un accompagnement CEP solide.

- **Le Carif Oref**

  En mars 2021, afin de favoriser l'utilisation des ressources territoriales, sectorielles, de rendre plus lisible l'analyse des besoins en emploi et en qualifications, et de pouvoir bénéficier de travaux et d'études territorialisées, un partenariat a été signé entre Transitions Pro Occitanie et le Carif Oref.

- **Le Réseau EVA**

  Signature d'une convention de partenariat, en **avril 2021** entre le réseau EVA et Transitions Pro Occitanie.
  Ce partenariat vise à répondre aux besoins et attentes de nos publics communs, en mettant en place une coopération, articulée autour de 3 finalités majeures :
  - Faciliter le recours aux services du CEP pour optimiser l'accessibilité aux dispositifs de transition professionnelle,
  - Coopérer dans l'intérêt de la sécurisation et la fluidification des parcours des actifs salariés,
  - Affirmer la complémentarité des actions des deux organisations.

- **L'Agefiph et le Cap Emploi :**

  Il est important pour Transitions Pro Occitanie de maintenir les liens historiques de collaboration. **En ce sens en mai 2020,** l'AGEFIPH et Transitions Pro Occitanie réaffirment leur volonté de renforcer leur partenariat historique pour anticiper, faciliter et accroître l'accès aux financements de Projets de Transition Professionnelle (PTP), en faveur des personnes en situation de handicap et/ou inaptes à leur poste de travail, nécessitant de ce fait une mobilité professionnelle.

- **Signature de nouvelles conventions de partenariat pour Transitions Pro Occitanie en 2023 avec : l'OPCO AFDAS (opco des secteurs de la culture, des médias et des industries créatives- pour les intermittents du spectacle) , l'OPCO AKTO (opco des branches professionnelles des secteurs des services), et l'OPCO Uniformation (opco de la cohésion sociale) + l'UCANSS (l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale).**

› **Des partenariats récents qui constituent de nouvelles opportunités de collaborer avec les opérateurs du CEP, qui renseignent les publics et travaillent sur l'ingénierie pédagogique et financière des parcours professionnels.**

5. ACTIONS SPÉCIFIQUES MISES EN ŒUVRE À DESTINATION DES ENTREPRISES

Contexte et Création du Pôle Entreprises et Territoires chez Transitions Pro Occitanie

Chez Transitions Pro Occitanie, le **Pôle Entreprises et Territoires**, a été créé en 2021.

En effet, l'apparition des deux versions du dispositif TransCo (Transco « classique » et Transco Congés Mobilité), a permis à Transitions Pro Occitanie de se déployer auprès des entreprises et de renforcer son positionnement auprès d'organisations pouvant prescrire ce dispositif auprès de la cible salariée. La naissance de ce Pôle marque la volonté de Transitions Pro Occitanie de **diversifier ses activités** et de ne plus uniquement se positionner en tant que financeur de la formation professionnelle, mais comme « **apporteur de solutions RH** », favorisant la **mise en relation avec les entreprises du bassin**.

Ainsi, 2023 a continué d'être une année charnière qui a permis d'initier un certain nombre d'actions et de projets en collaboration avec les opérateurs du CEP, **partenaires privilégiés** (puisque experts) des transitions professionnelles de publics cibles.

Pôle Entreprises et acteurs du CEP : une collaboration toujours plus concrète et tangible pour accompagner au plus près les entreprises

2023 est l'année de concrétisation pour le pôle entreprises. Il est apparu évident de conserver un pôle qui accompagne et apporte des solutions aux entreprises de plus en plus nombreuses.

Une approche qui s'est vu partagée par les acteurs du CEP.

Le dispositif Transco à été reconduit sur 2023.

19 dossiers TransCo ont été financés en Occitanie sur l'année 2023, et suivis par le Pôle Entreprises et Territoires (avec accompagnement CEP systématique car obligatoire pour sécuriser le parcours).

En 2023, la collaboration avec les acteurs CEP débutée en 2022 a continué de s'étendre avec des sollicitations grandissantes des acteurs en lien avec les entreprises et les territoires.

a / Les modalités des coopérations.

Plusieurs réunions d'informations ont été mises en place entre le service et des acteurs du CEP : réunions d'information, participation au pilotage de certains chantiers et rencontres. Le pôle Entreprises et Territoires, en gestation sur l'année 2022 a pu bénéficier des liens forts déjà développés par Transitions Pro Occitanie et les différents acteurs du CEP.

En outre, le dispositif TransCo implique un accompagnement CEP obligatoire et TransCo CM, un accompagnement CEP conseillé. « De fait, chaque présentation de ce dispositif, en direction des entreprises ou des salariés concernés, nous amène à assurer la promotion des 5 acteurs du CEP, agissant comme un « prescripteur ». Nous assurons le lien avec les acteurs CEP lorsque nous promouvons le PTP et le dispositif démission-reconversion.

Mais sur 2023 outre le dispositif Transco qui a été reconduit, nous avons étendu notre collaboration avec les acteurs CEP au travers de **rendez-vous entreprises** afin de présenter les services de chaque opérateur. Une vraie relation tripartite s'est créée entre APEC, Avenirs Actifs et Transitions Pro Occitanie. Avec pour même ambition : « être au plus près des entreprises et sécuriser les parcours ! »

b / Exemple d'actions spécifiques communes

DATE	PUBLIC	OPERATEUR CEP	BUT
Avril 2023	Présentation au Groupe THALES	APEC Avenirs actifs Transitions Pro Occitanie	Présentation des dispositifs d'accompagnement pour les entreprises confrontées aux mutations économiques au cours d'un webatelier
1 Juin 2023	Entreprises des Pyrénées Orientales	APEC Avenirs actifs Transitions Pro Occita	Présentation de nos offres de services.
5 Juin 2023	Présentation au Groupe Aubert et Duval	APEC Transitions Pro Occita	Présentation de nos dispositifs
4 Juillet 2023	Webinaire organisé par APEC à destination des entreprises	APEC et Transistions Pro Occ Présentation des dispositifs	Présentation des dispositifs
6 octobre 2023	Matinales RH CCI Tarn	APEC Avenirs actifs Transitions Pro Occita	Présentation des dispositifs
16 octobre 2023	Présentation Transco salarié	Avenirs actifs Transitions Pro Occita	Présentation Transco
7 déc. 2023	Soiree APEC TALENT SENIOR	APEC	

c / Projet Métamorph'ose : un projet collaboratif avec un CEP dans le comité de pilotage

Métamorph'Ose est un projet visant à **faciliter la reconversion des femmes vers les métiers du numérique**. Ce dispositif prévoit de synthètiser l'offre de service existante de plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation afin d'en faciliter l'accès et de construire un parcours intégré allant de la découverte métier jusqu'au retour à l'emploi dans un métier du numérique en passant par la solution de sécurisation financière. Le rôle des CEP est essentiel dans ce projet collaboratif. L'APEC prend part dans le comité de pilotage.

L'automne de l'année 2023 est celle de l'initialisation du projet. L'idée de ce dernier a germée lors de la rédaction d'un livre blanc sur l'IA et les transformations des compétences en Occitanie. Ce travail de synthèse et d'analyse, disponible sur notre site, s'appuie sur plusieurs études et documents dont certaines mises à disposition par l'APEC et France Travail. Il met en lumière un double impact négatif qu'aura l'IA sur l'emploi des femmes : ces dernières sont sur-représentées sur des fonctions à fort potentiel d'automatisation et sous-représentées dans des métiers à fortes perspectives de développement.

Ainsi, sur la fin d'année, l'APEC et France Travail ont été sollicités pour participer au comité technique en charge de concrétiser ce dispositif sur l'année 2024, dont le premier groupe de travail s'est réuni le 29 février 2024.

d / La Plateforme Octopus

Depuis fin d'année 2022, le service Accompagnement des Mutations économiques de la Direction de l'Emploi et du Travail de l'Hérault entame une réflexion auprès des acteurs économiques et de l'emploi/formation du bassin biterrois afin de participer à l'effort commun de développement de l'emploi sur le territoire.

En 2023, la DDETS s'intègre aux initiatives issues de la Convention Terres d'opportunités industrielles, et porte le déploiement d'une **plateforme Transitions Professionnelles de Béziers & Ouest Hérault. Transitions Pro Occitanie et Pôle Emploi** font partie intégrante du groupe de travail et contribuent aux réflexions.

Cette démarche a vocation à servir une **gestion territoriale des emplois et des compétences**, et de promouvoir le dispositif **Transitions Collectives**, au travers d'actions opérationnelles au niveau du bassin d'emploi, dans le but de :

- **détecter les entreprises en mutation,** connaissant une transformation de leurs métiers
- leur proposer une **démarche d'anticipation** de leurs besoins en compétences,
- participer à la réduction des **métiers en tension**,
- accompagner les entreprises dans leur démarche de **structuration et développement des ressources humaines.**

6. COOPÉRATIONS INTEROPÉRATEURS

DATE	PUBLIC
13 Avril 2023	**Intervention auprès des équipes RH du groupe THALES** > AT PRO : présentation des dispositifs PTP, CEP dém, Transco > Avenir Actifs et APEC : CEP, CPF, VAE
1er Juin 2023	**Intervention auprès des équipes RH du groupe ERAMET en Ariège à Pamiers** > AT PRO : présentation des dispositifs PTP, CEP dém, Transco > Avenir Actifs et APEC : CEP, CPF, VAE
6 Octobre 2023	**Animation d'une réunion d'information organisée en partenariat avec la CCI du Tarn** > AT PRO : présentation des dispositifs PTP, CEP dém, Transco > Avenir Actifs et APEC : CEP, CPF, VAE

Co-organisation des semaines de l'évolution professionnelle au niveau national du 9 au 20 octobre 2023 (évènement organisé par les opérateurs régionaux du CEP désignés par France compétences et l'APEC, avec le soutien du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion). Plus de 100 webinaires à destination des entreprises et des salariés, pour comprendre les enjeux de l'évolution professionnelle et des dispositifs mis à leur disposition (objectif de promotion du CEP).

16 183 participations soit une évolution de 77% de la participation par rapport à 2022, dont 9,15% des participants provenant de la région Occitanie. En région, deux webinaires co-animés avec Transitions Pro Occitanie («Je souhaite me reconvertir »et «Je souhaite en savoir plus sur les métiers d'avenir »).

- **APEC et France TRAVAIL**

Présence de l'Apec sur les salons TAF (Travail Avenir Formation) co-organisés par La Région Occitanie, France Travail et les Missions Locales.

La Région organise Occitanie les salons TAF dont le but est de permettre à chaque visiteur quel que soit son statut, de pouvoir accéder à toutes les informations sur les aides, de découvrir les offres de formations et de trouver un emploi en rencontrant directement les entreprises qui recrutent.

Informations données sur le CEP aux visiteurs lors de leur passage sur le stand partagé Apec / France Travail

ALES	2-mars
ALBI	8-mars
MONTPELLIER	15 & 16 mars
PERPIGNAN	16-mars
NIMES	21-mars
RODEZ	23-mars
TOULOUSE	29 & 30 mars
MONTAUBAN	30-mars
CARCASSONNE	6-avr.
AUCH	12-avr.
FIGEAC	13-avr.

- Présentation et co animation des ateliers « nouveaux horizons » sur les territoires et les agences locales FT ;

- Réalisation de webinaires: présentation du marché du travail aux cadres en Occitanie et une présentation des ateliers « nouveaux horizons » ;

Groupe de travail sur l'offre de service pour les jeunes cadres diplômés en quartiers prioritaires de la ville (QPV).

- **APEC et Missions Locales**

Webinaires de l'automne « opération ambition» à destination des Jeunes Diplômés

- **Avenir Actifs et France Travail**

-Webinaire Accompagnement des publics - dispositif démissionnaire (Intervention auprès des conseillers chargés du dispositif des démissionnaires le 07/06/24 - 85 participants). ;

- Participation aux salons TAF de l'ensemble de la région.

- **Cap Emploi et France Travail**

Poursuite de l'activité commune de réception des publics dans le cadre du Lieu Unique d'Accueil (LUA)

- **Cap Emploi et Missions Locales**

- **Séminaire le 7 décembre 2023** sur l'accès à l'alternance pour les jeunes en situation de handicap dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés PRITH (orga ARML avec co-organisation de Chéops, FT, Agefiph, FIPHFP, DRAFPICA, DREETS).

- **France Travail et Missions Locales**

- Des collaborations régulières à différents échelons dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi et du suivi délégué.

- Séminaire Contrat Engagements Jeunes (CEJ) **du 9 novembre**

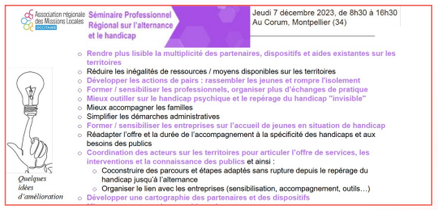

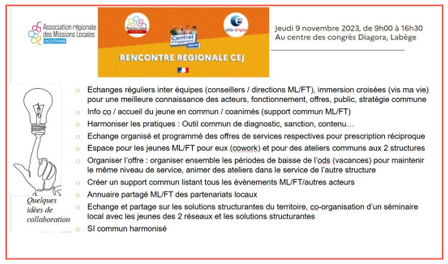

DES PARTENARIATS RÉCENTS QUI CONSTITUENT DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE COLLABORER AVEC LES OPÉRATEURS DU CEP, QUI RENSEIGNENT LES PUBLICS ET TRAVAILLENT SUR L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE ET FINANCIÈRE DES PARCOURS PROFESSIONNELS.

IV.

Les effets du CEP sur les trajectoires professionnelles

COMME DÉJÀ ÉVOQUÉ, LE CEP EST UN LEVIER ESSENTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURISATION ET DE LA FLUIDIFICATION DES PARCOURS DES ACTIFS. IL CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ET ACCROIT LEUR CAPACITÉ À CHOISIR LEUR AVENIR PROFESSIONNEL.

A. [La sécurisation/ fluidification des parcours professionnels et la satisfaction des bénéficiaires du CEP]

Comme déjà évoqué, Le CEP est **un levier essentiel au service de la sécurisation et de la fluidification des parcours** des actifs. Il contribue au développement de l'autonomie des personnes et accroit leur capacité à choisir leur avenir professionnel.

L'accompagnement CEP est une **démarche volontariste** et doit être **conscientisé** par le bénéficiaire.

La **sécurisation des parcours professionnels** ne consiste pas seulement à **gérer et anticiper des situations de rupture**, mais bien de prendre en compte la **globalité des situations** professionnelles, inscrites dans une **trajectoire de vie**.

Dans un contexte où les **transformations du travail sont à la fois rapides profondes et difficilement prévisibles,** et où le paysage de l'emploi-formation est encore à bien des égards complexe à appréhender par les individus ; la sécurisation des parcours professionnels est un véritable enjeu dont les acteurs de l'emploi/formation doivent continuer à se saisir.

Un des plus gros enjeu du CEP est donc d'éviter les ruptures et garantir un parcours homogène « sans fracture », avec une mise en oeuvre réussie du projet vocationnel du bénéficiare.

Un parcours maîtrisé et renforcé s'inscrit dans un équilibre entre les besoins des entreprises, la réalité du marché de l'emploi et la sécurisation des publics.

En outre, si nécessaire, une **coordination et un suivi partagé du parcours** peut être envisageable entre des professionnels de différentes structures qui interviennent sur le même projet. En effet, pour rendre possibles et **faciliter l'ingénierie de parcours** et la bonne information des actifs sur les besoins en compétences et les **opportunités d'emploi sur les territoires**, l'opérateur doit être en capacité de mobiliser, en interne ou en externe, des **ressources et expertises complémentaires** dans le champ de l'emploi et de la formation mais plus largement dans les domaines du **social**, de **la santé**, ou de l'économie.

Le recours à ces ressources et expertises complémentaires doit permettre de mobiliser des **leviers** et de **limiter les irritants** à la mise en œuvre du projet.

Le recours à ces ressources et expertises complémentaires doit permettre de mobiliser des leviers et de limiter les irritants à la mise en œuvre du projet.

LA SÉCURISATION DES PARCOURS, ESSENCE MÊME DU CEP, SUPPOSE UNE APPROCHE ET UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉS. ELLE S'INSCRIT EN FILIGRANE ET SE CONSTRUIT DE FAÇON PLUTÔT HARMONISÉE CHEZ TOUS LES OPÉRATEURS, AUTOUR DE DIFFÉRENTES ÉTAPES EN LIEN AVEC L'ACCOMPAGNEMENT EN 2 NIVEAUX :

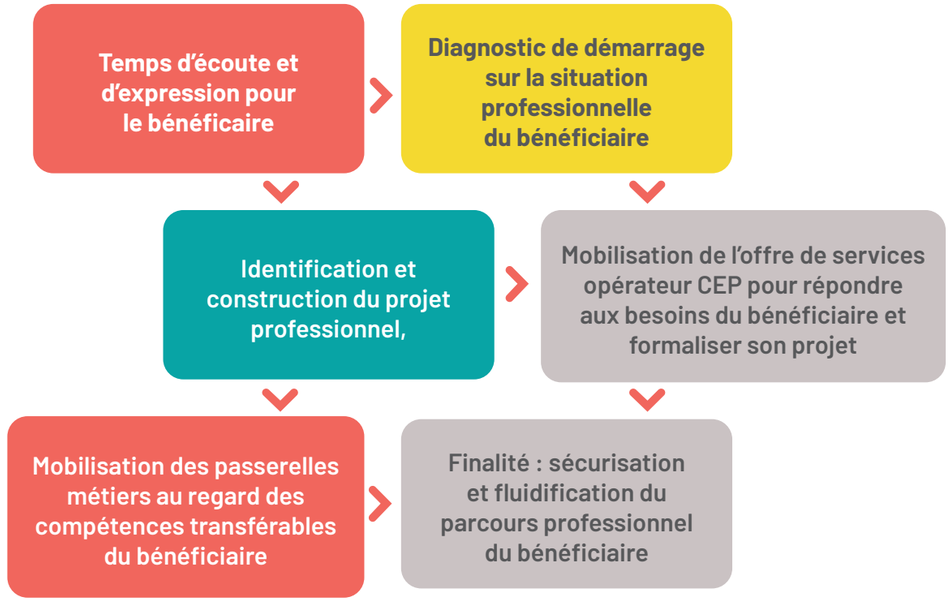

Le CEP assure donc **un rôle pivot** pour permettre aux actifs d'être acteurs de leurs parcours d'évolution professionnelle et/ou développement des compétences.

À noter que le cahier des charges du CEP exclut les pratiques « **prescriptives** » ; il s'agira toujours en ce sens d'accompagner les bénéficiaires à faire **leurs propres choix professionnels**, dans un cadre de facilitation et de **neutralité**.

B. [Quelles articulations et quels impacts entre l'accompagnement CEP et les dispositifs portés par Transitions Pro Occitanie ?]

Comme évoqué précédemment, le CEP est un **véritable appui/tremplin du projet en connexion avec les dispositifs portés par Transitions Pro Occitanie**. Les actions des opérateurs du CEP et celles de Transitions Pro Occitanie sont très **complémentaires** dans la **réussite du projet**.

Entre lignes de force et axes d'amélioration, quels sont **les véritables impacts et la valeur-ajoutée de l'accompagnement CEP** sur la réalisation des projets professionnels des bénéficiaires ?

L'ensemble des données exploitées dans la partie *IV. B* sont extraites du **Système d'Informations métier de Transitions Pro Occitanie** (plus communément appelé **Outil Métier Fongesoft** dans le Réseau des Transitions Pro).

1. LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) EN 2023 EN OCCITANIE :

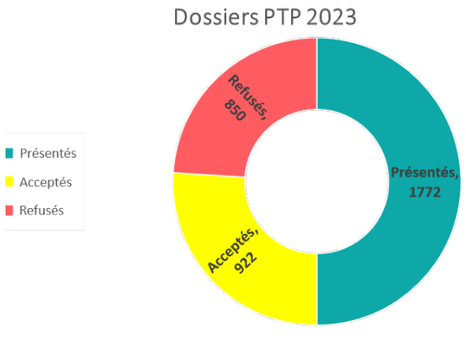

› En Occitanie, le taux d'acceptation des dossiers PTP est de **52%** en 2023, contre **75%** en 2022 et **61%** en 2021.

› **69%** des dossiers PTP présentés en Commissions Paritaires en 2023 ont bénéficié d'un accompagnement CEP (non obligatoire sur ce dispositif), contre **62%** en 2022 et **46%** en 2021.

› Les dossiers PTP présentés en Commission paritaire d'Instruction (CPI)

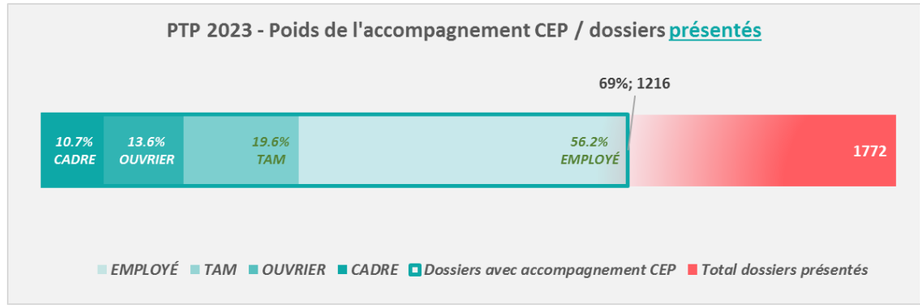

Sur le dispositif PTP, le recours au CEP toute catégorie socio professionnelle (CSP) et tout opérateur confondu, augmente d'années en années (cf conclusion sur les différents éléments/actions mises en place pouvant expliquer cette montée en puissance du recours au CEP sur nos dispositifs).

En 2023 tout comme en 2022, on note une représentativité forte de la CSP « employé » dans la mobilisation du PTP.

› La ventilation des opérateurs du CEP sur les dossiers présentés en CPI

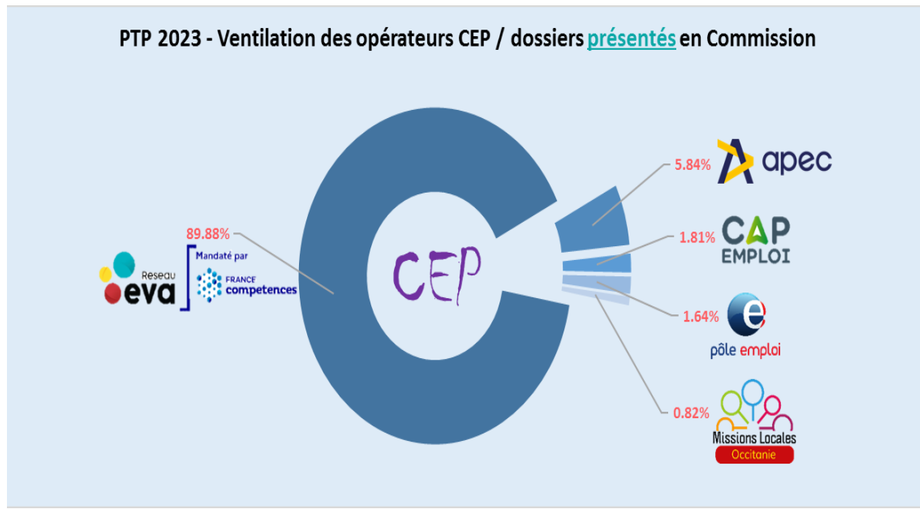

Le Réseau EVA comptabilise la grande majorité des accompagnements CEP délivrés au vu des CSP les plus représentées dans la mobilisation du PTP (89.4% d'ouvriers, d'employés et de TAM). Cela reste logique, les salariés du secteur privé non-cadres étant la typologie de public la plus largement représentée dans la mobilisation du PTP.

En effet la ventilation des accompagnements par opérateurs dépend de critères liés à la situation des bénéficiaires et à la diversité des besoins. Ces différences de volume du CEP selon les opérateurs génèrent aussi du fait de l'hétérogénéité dans la délivrance des services.

Expliquant ainsi la disparité des accompagnements par CEP. De plus, le maillage territorial fort du Réseau EVA peut avoir un impact dans le poids qu'il occupe dans le % global d'accompagnements sur le PTP.

› Le poids de l'accompagnement CEP sur la validation du projet

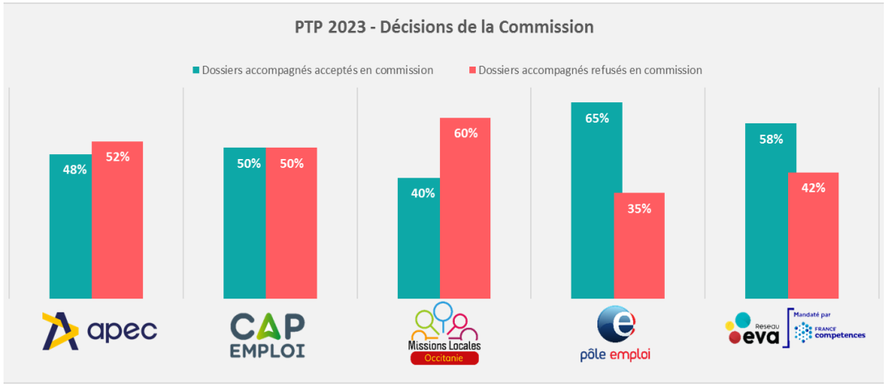

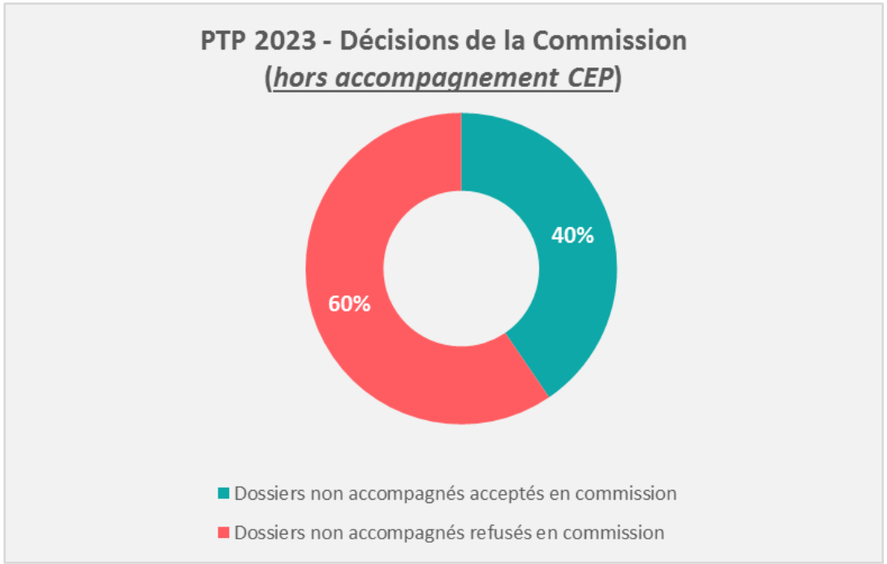

› On constate qu'en 2023 (tout comme en 2022), les dossiers PTP qui ont bénéficié d'un accompagnement CEP ont majoritairement obtenu une validation de financement, tout opérateur confondu. Les salariés ayant été accompagnés préalablement par un CEP ont vu leur dossier plus souvent acceptés que ceux n'ayant pas été accompagnés.

› Les salariés non accompagnés ont majoritairement essuyé des refus de financement.

› Les priorités nationales et régionales et les points de cotation associés en fonction de la typologie du public ou du projet, ont pu également avoir un impact sur l'acceptation du financement. Les cas de refus de financement ne peuvent être expliqués par le défaut d'éligibilité du bénéficiaire ou la non-conformité d'une pièce, ce pré-tri étant réalisé en amont du passage en CPI.

› En 2023, les refus de financement sont principalement liés aux avis non-probants prononcés par la CPI (souveraine de la décision) sur un ou plusieurs critères d'appréciation du projet (cohérence du projet, pertinence du parcours et perspectives d'emploi) ; ou liés à une insuffisance budgétaire.

› La ventilation des accompagnements CEP par catégorie socio-professionnelle (CSP) et par opérateur

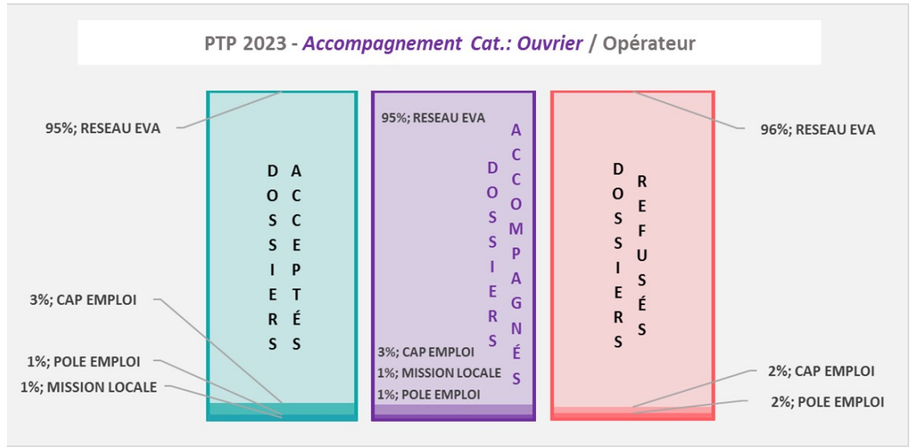

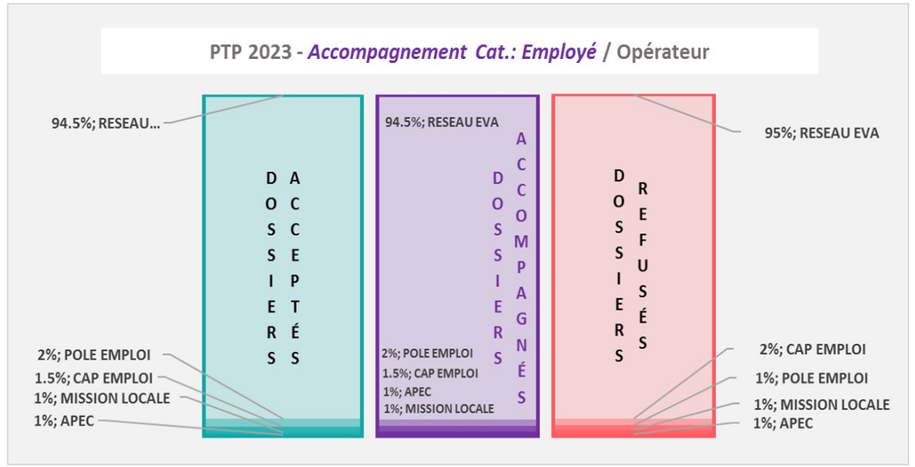

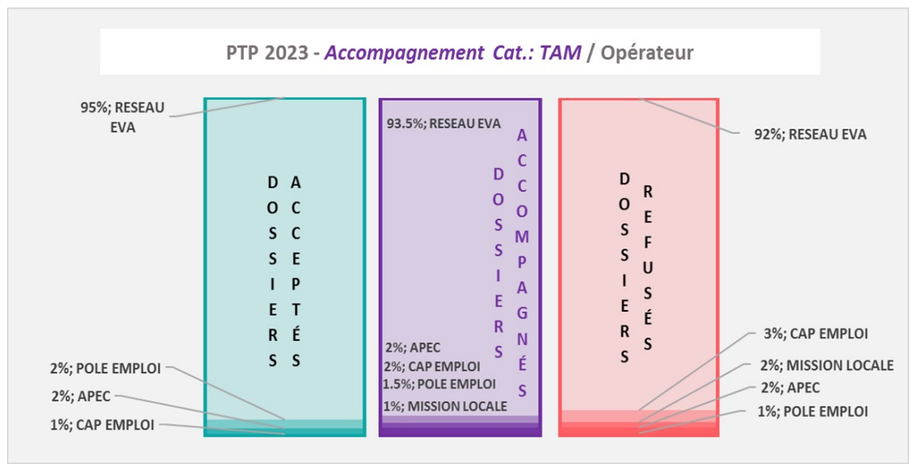

En conclusion, une cohérence sur le poids de l'opérateur « référent » (Réseau EVA) au regard de la typologique de publics accompagnés (Ouvriers, Employés , TAM).

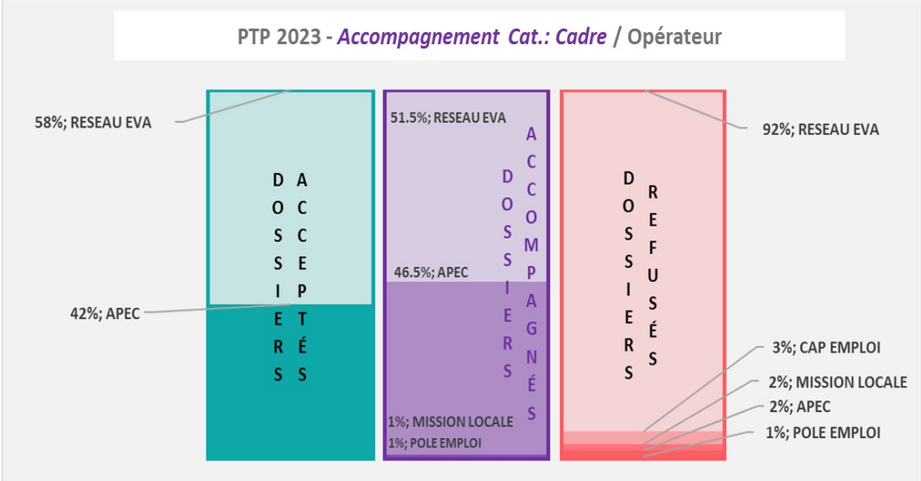

› **Pour le public cadre, un travail sur l'aiguillage des publics reste à perfectionner, l'APEC n'apparaissant pas comme « référent » sur l'accompagnement du public cadre sur du PTP.**

› Focus sur les CSP des bénéficiaires non accompagnés par un opérateur du CEP sur le dispositif PTP, avec une validation ou un refus de financement

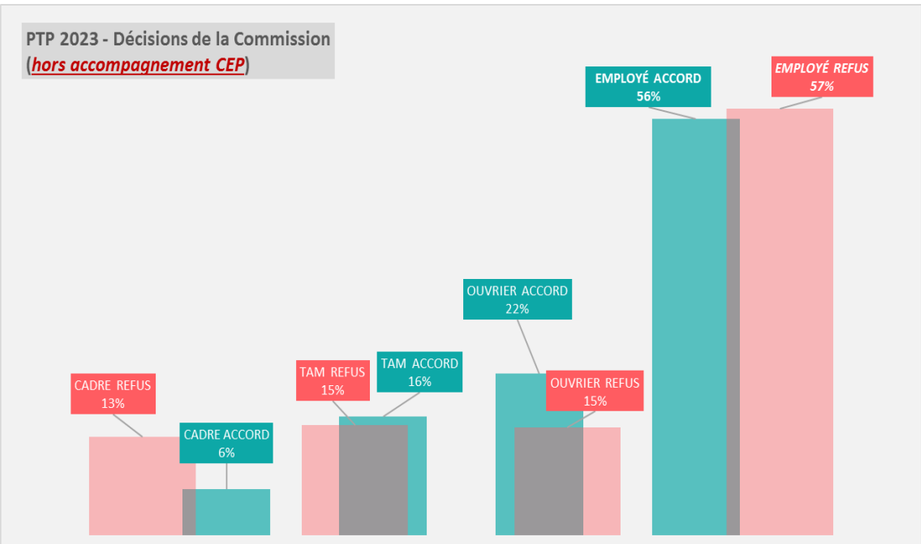

› **Au vu de ces constats, il n'y a pas de « vérité absolue » en Occitanie sur le fait que le public « cadre » même non accompagné par un CEP, est plus autonome, paré pour mener à bien sa demande de financement PTP qu'un public de CSP « employé ou ouvrier ».**

› Pyramide des aĝes des PTP financés

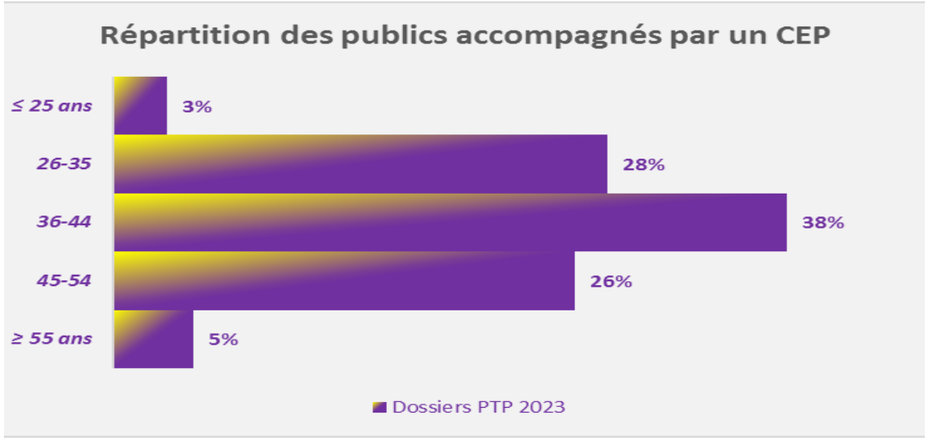

2. LE DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE (DD) EN 2023 EN OCCITANIE :

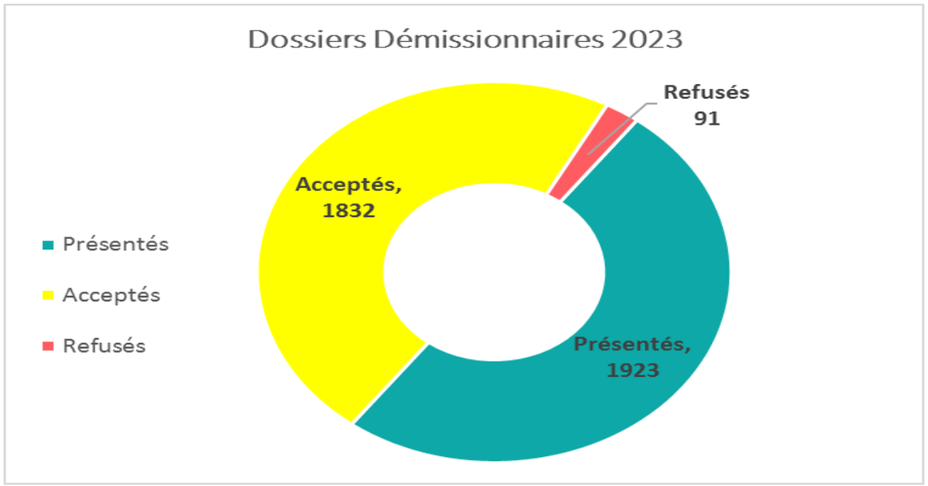

› Validation par la CPI du « caractère réel et sérieux » pour 95.27% des dossiers DD présentés en CPI (contre 94.73% de 2020 à 2022 donc quasi similaire),

› 100% de ces dossiers ont bénéficié d'un accompagnement CEP (car obligatoire sur ce dispositif),

› Opérateurs nationaux habilités à délivrer de l'accompagnement CEP sur ce dispositif : le Réseau EVA, l'Apec et le Cap Emploi,

› Un dispositif qui monte véritablement en puissance d'années en années (augmentation de la demande) depuis sa création, notamment pour la création et reprise d'entreprises (sans action de formation) qui représente 60% de la demande.

› Les dossiers démissionnaires présentés en CPI

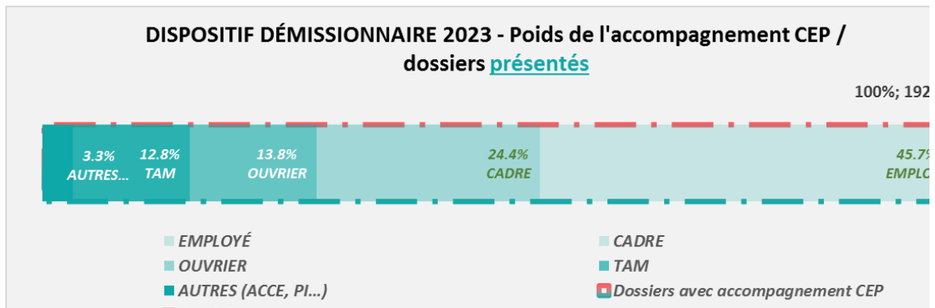

› Sans surprise, l'accompagnement CEP étant obligatoire sur ce dispositif, 100% des dossiers présentés ont bénéficié d'un accompagnement CEP. En 2023, au même titre qu'en 2022, on note une représentativité forte mais pas écrasante de la CSP « employé » (45.7%) dans la mobilisation du dispositif, suivie de la CSP « cadre » (24.4%).

› La ventilation des opérateurs du CEP sur les dossiers présentés en CPI

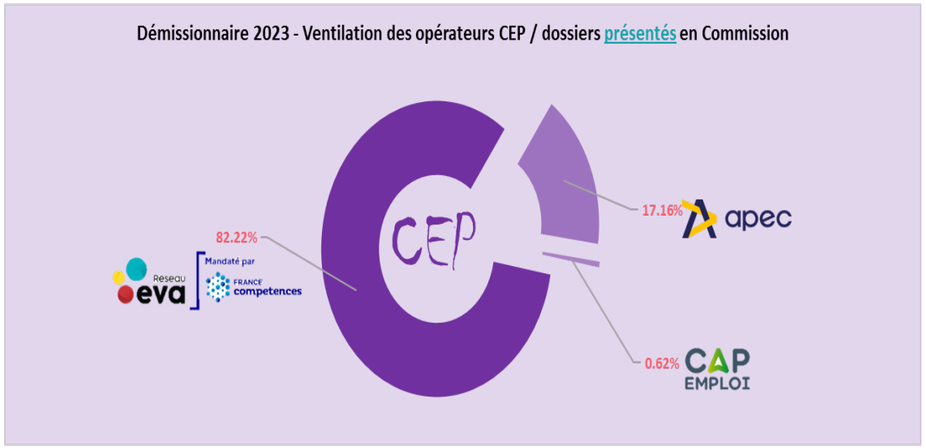

› Le Réseau EVA comptabilise la grande majorité des accompagnements CEP délivrés, suivi de l'Apec. Cela reste logique, les typologies de public gérées par ces 2 opérateurs sont les plus largement représentées dans la mobilisation dispositif démissionnaire (salariés du secteurs privés de CSP employé, agent de maîtrise ou cadres).

Ces différences de volume du CEP selon les opérateurs génèrent aussi du fait de l'hétérogénéité dans la délivrance des services. Sur le dispositif démissionnaire, on note une représentation très significative de l'APEC dans l'accompagnement cadre (17%), pour une population cadre mobilisant ce dispositif de seulement 24%.

› De plus pour rappel, les opérateurs nationaux habilités à accompagner les publics sur ces dispositifs sont uniquement : Le Réseau EVA, l'Apec et le Cap Emploi, expliquant l'inexistence des autres réseaux sur l'accompagnement de ce dispositif en 2023.

De plus, les accompagnements par opérateurs dépendent de critères liés à la situation des bénéficiaires et à la diversité des besoins.

› Les dossiers démissionnaires dont le caractère réel et sérieux du projet a été validé ou refusé en CPI

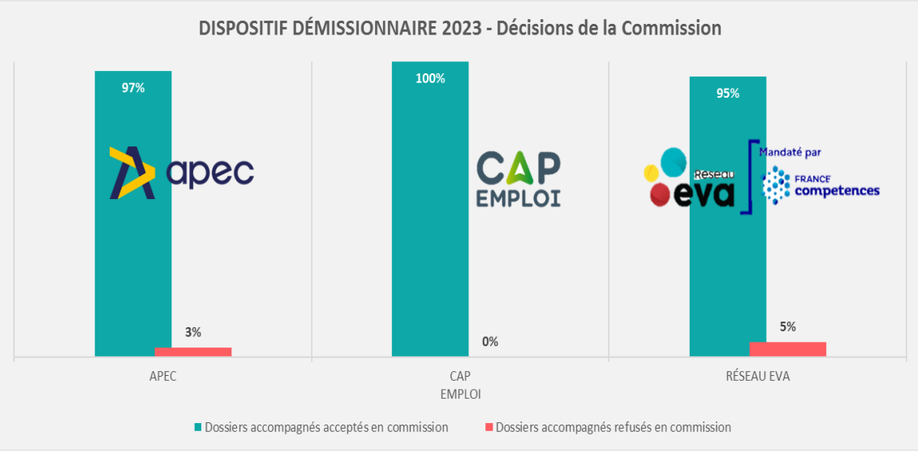

› On constate, que les dossiers démissionnaires qui ont tous bénéficié d'un accompagnement CEP ont très majoritairement obtenu une validation du caractère réel et sérieux du projet de reconversion.

› La validation de ces projets ne peut être corrélée aux points de cotation liés aux priorités régionales et nationales qui n'existent pas sur ce dispositif.

› Les cas de refus de financement ne peuvent être expliqués par le défaut d'éligibilité du bénéficiaire ou la non-conformité d'une pièce, ce pré-tri étant réalisé en amont du passage en CPI. Les refus de validation du caractère réel et sérieux du projet sont principalement liés aux avis non-probants prononcés par la CPI sur un ou plusieurs critères d'appréciation du projet (cohérence du projet, pertinence du parcours et perspectives d'emploi).

› Focus sur les CSP des bénéficiaires accompagnés par un opérateur du CEP sur le dispositif démissionnaire, avec une validation ou un refus du caractère réel et sérieux du projet

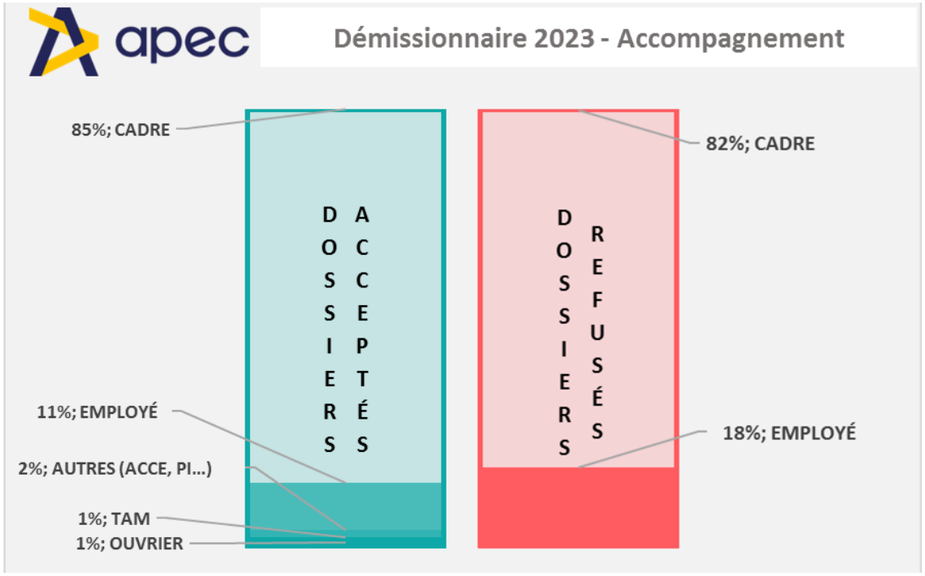

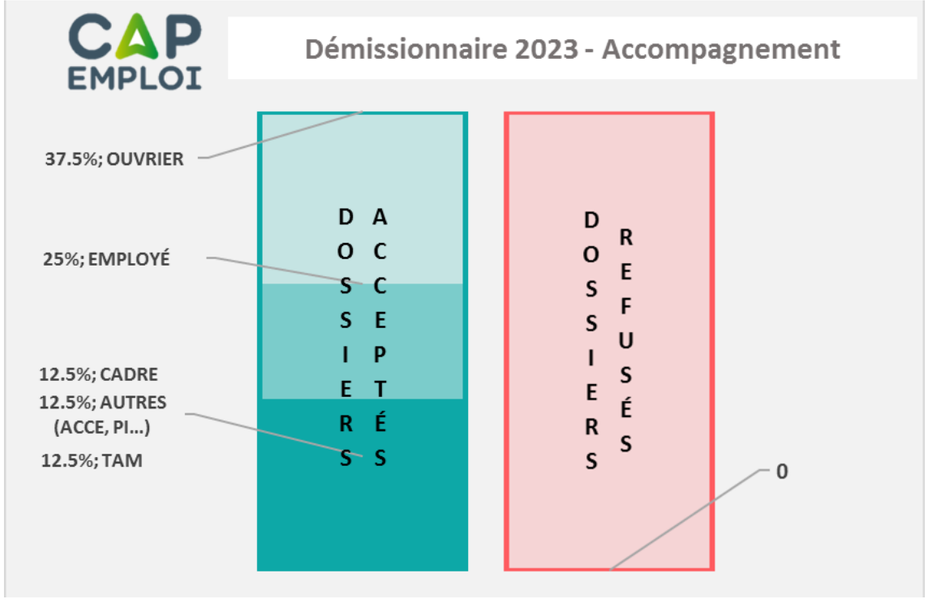

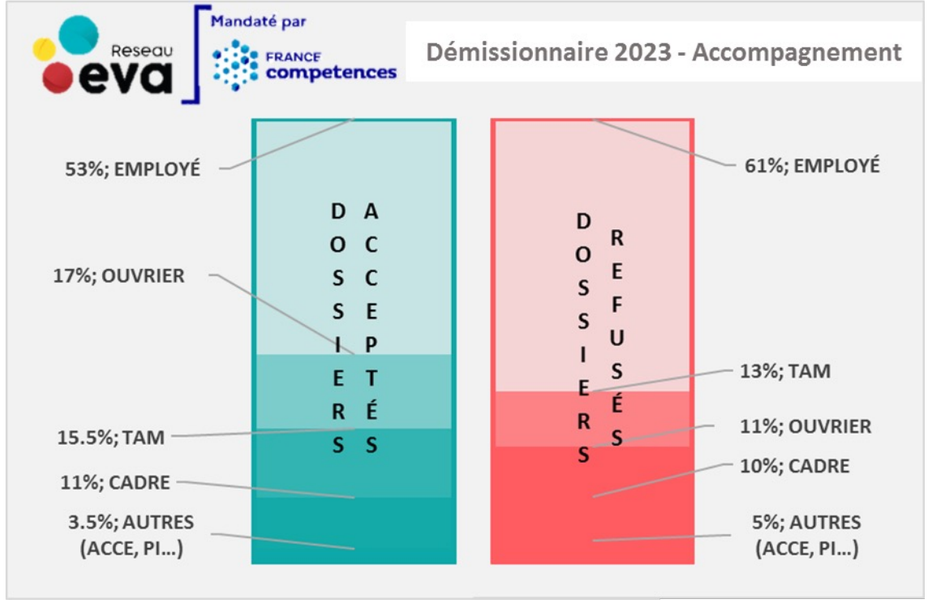

› Sur ce dispositif démissionnaire, l'APEC est très clairement identifié comme le référent sur l'accompagnement des publics cadres.

V. Axes d'amélioration et perspectives 2024 sur le déploiement du CEP en région

LES PERSPECTIVES 2024 SERONT PLACÉES SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ ET DE LA NOUVEAUTÉ POUR CONTINUER D'ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DU CEP EN RÉGION.

Les perspectives 2024 seront placées sous le signe de la **continuité** et de la **nouveauté** pour continuer d'encourager le déploiement du CEP en région.

Quels axes d'amélioration et quelles perspectives ont été identifiés dans le cadre de la mission ?

- Mesurer **l'influence du contexte socio-économique** des territoires et du maillage géographique de l'offre des opérateurs, sur le **recours au CEP**.
- Renforcer la **notoriété du CEP** sur les territoires auprès des publics et des entreprises avec par exemple une démarche nationale commune de communication sur le CEP,
- Améliorer la **visibilité et l'accessibilité de l'offre de services** de certains opérateurs,
- Analyser plus en profondeur le recours au CEP **par départements** de la région Occitanie (constats : dynamisme, spécificités, disparités etc... et argumentaire associé),
- **Développer le recours au CEP** car le rapport au travail est en pleine mutation et le sera encore plus demain avec **France Travail**, et cela crée des exigences fortes en matière d'adaptabilité et de flexibilité des compétences tout au long de la vie et en matière de mobilités professionnelles,
- Collaborer davantage sur **l'inclusion** et l'accompagnement des publics les plus fragiles pour **prévenir de la désinsertion professionnelle** et des ruptures de parcours (BOETH, publics en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, demandeurs d'emploi de longue durée, séniors avec le contexte mouvant de réforme des retraites etc...),
- Articuler plus étroitement les actions des CEP avec les **services de santé au travail** et l'Agefiph pour favoriser le maintien en et dans l'emploi,
- Porter une attention particulière pour les salariés concernés par **l'usure professionnelle** dans un contexte d'allongement des carrières (en lien avec nos nouveaux dispositifs **PTP-FIPU et PUR- C2P**),
- Coconstruire des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** et les mettre en perspectives dans le cadre de la mission,
- Travailler sur **l'harmonisation des pratiques** au service de **l'uniformisation** du service CEP,
- Renforcer la **professionnalisation croisée et l'interconnaissance** entre les opérateurs du CEP, Transitions Pro Occitanie et les professionnels de l'emploi/formation, afin de faciliter réciproquement des **futurs relais** d'informations et rester au fait des tendances du marché du travail et des besoins des entreprises,
- Continuer à consolider les **coopérations** entre acteurs (partenariats, événements, interventions sur nos missions et nos dispositifs etc...),
- Organiser des **rencontres trimestrielles avec les opérateurs (type brunch)**, pour échanger sur les actualités, sur les évolutions des offres de services, sur les accompagnements CEP et le recours, sur l'articulation des partenariats (avec ou sans cofinancement), sur les études de cas opérationnels en vue de fluidifier les traitements etc...
- Organiser des **Afterwork** avec les opérateurs du CEP, les bénéficiaires, Transitions Pro et des employeurs qui recrutent sur leur bassin d'emploi (sur des métiers en tension ou porteurs par exemple),
- **Formaliser des conventions de partenariats** avec certains opérateurs avec qui les coopérations sont déjà courantes, comme France Travail,
- Disposer de davantage de **matière et d'éléments probants dans les synthèses CEP** des dossiers PTP sur les trois critères : Cohérence du projet, pertinence du parcours et perspectives d'emploi. Mise en place de **COPIL techniques** avec les opérateurs du CEP pour faire un point sur le taux d'acceptation des dossiers PTP et démissionnaire et **travailler sur les axes d'amélioration des dossiers/synthèses CEP** en fonction des constats qui ressortent, et ainsi optimiser le nombre de dossiers finalisés et complets d'une part et le nombre de dossiers financés ou validés (dispositif démissionnaire) d'autre part,
- Gagner en opérationnalité et en fluidité avec **la stabilisation de la plateforme Agora** pour permettre une analyse plus fine et plus coordonnée des données sur les années à venir,

Conclusion

Ce rapport permet de mettre en lumière une quatrième année d'activité du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) en région Occitanie.

La mission de suivi du CEP est désormais bien installée et structurée en Occitanie, comme en témoignent les nombreuses coopérations et collaborations qui ont pu être mises en œuvre sur le territoire durant l'année 2023. Leur objectif est de rendre toujours plus efficiente **la connexion de nos activités respectives** et de répondre à nos attentes partagées : celle de **sécuriser et fluidifier les parcours professionnels** de nos publics, de **façon individualisée**.

La dynamique mise en place a permis au niveau régional de travailler et de capitaliser encore davantage sur des sujets communs telle que la **mobilité professionnelle.**

En 2023, plus de **326 430** accompagnements CEP ont été délivrés, tout dispositif confondu, par les cinq opérateurs en Occitanie, et sur du PTP (dispositif dont l'accompagnement CEP n'est pas obligatoire), **69%** des bénéficiaires ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet, contre **62%** en 2022 **46%** en 2021.

Ces constats positifs viennent notamment conforter :

- L'augmentation de la **mobilisation des dispositifs existants** centrés sur la transition/ reconversion professionnelle et des acteurs associés,
- **L'utilité sociale et l'identité du CEP**,

La garantie d'un **accès égal et équitable** à l'offre de services du CEP pour les actifs sur l'ensemble de l'Occitanie,

- Le développement d'actions de communication permettant de promouvoir le service CEP et de renforcer sa **notoriété** auprès des bénéficiaires et des entreprises du territoire,
- La richesse des **coopérations et collaborations initiées** entre les acteurs sur le territoire,
- L'efficacité de **synergies et solutions structurantes** entre opérateurs du CEP comme les LUA,
- L'efficience de **l'aiguillage coordonné des publics** qui favorise le recours au CEP,
- Le renforcement des **actions de professionnalisation croisée** et d'interconnaissance des acteurs et des Offres de services,
- La valeur ajoutée de la **diversité des Offres de Services** des opérateurs et de **l'hybridation des modalités d'accompagnement**.

Ce quatrième rapport annuel permet de mettre en valeur l'activité, les missions et l'ajustement des services assurés par les opérateurs du CEP, mais également de mettre en évidence une **double fonction du CEP** qui ne prescrit pas uniquement un parcours et active les **ressorts motivationnels**, mais qui accompagne le bénéficiaire à élaborer et réaliser son projet professionnel en cherchant à développer son autonomie, sa prise de recul et à enrichir sa carrière professionnelle; dans une **logique situationnelle, individualisée et inclusive**. Les apports du CEP ne peuvent donc être réduits à l'accès à une reconversion ou une formation, car ils participent véritablement à **équiper les individus dans leur vie professionnelle.**

On voit également émerger de la part des opérateurs **des réflexions et des initiatives prometteuses** à destination des publics. Les professionnels innovent pour sortir de plus en plus du cadre dit « classique » afin de se rapprocher des **bassins de vie** des bénéficiaires potentiels.

L'aiguillage coordonné des publics d'une part, et **la personnalisation/** différenciation du service, compte-tenu du besoin du bénéficiaire d'autre part, ont valorisé la délivrance du CEP en tant que véritable **service de proximité** et de qualité.

Concernant la promotion du CEP, même si le recours au CEP croît pour certains opérateurs et que des actions de communication et des services innovants sont mis en place par les opérateurs auprès des publics et des **entreprises**, sa **notoriété** reste à renforcer sur l'ensemble du territoire, les employeurs ayant tout intérêt à mobiliser le CEP comme un véritable **levier** et **outil** pouvant les appuyer dans leur **gestion des RH.**

Les associations Transitions Pro et les cinq opérateurs du CEP **ont un travail à faire ensemble sur la perception et la lisibilité du CEP**, afin que les salariés/entreprises régionales comprennent **la valeur ajoutée de ce service évolutif et en découvrent les bénéfices**.

Aussi, cette année de mission a permis de confirmer que le CEP répond à une même finalité mais qu'il existe plusieurs façons de délivrer le service en fonction des opérateurs.

Un travail sur **l'homogénéité et l'universalité du service rendu** et sur **la complémentarité des offres de services** encore hétérogènes (compte-tenu des différentes typologies de publics existantes), est à réaliser.

Même s'il est important de noter que les coopérations et collaborations grandissantes facilitent le fait de tendre, à terme, vers un **service public et harmonisé** sur l'ensemble du territoire.

Outre les bienfaits du **partage de culture commune**, la **professionnalisation croisée** (entre opérateurs du CEP, Transitions pro Occitanie et les différents partenaires du paysage de l'emploi formation) constitue un atout majeur pour **mutualiser** et **harmoniser** nos pratiques, capitaliser sur l'interconnaissance, **lever les irritants** opérationnels et comprendre nos enjeux respectifs.

Nous devons donc maintenir cette professionnalisation croisée et progresser dans **l'exploitation des données du marché du travail** pour anticiper ses mutations et **proposer de nouveaux services** toujours plus adaptés à nos publics.

En effet, le lien entre l'accompagnement professionnel et la résolution des problématiques socio-économiques constitue un gage de réussite pour insérer les publics et **répondre aux besoins du bassin d'emploi régional.**

Pour conclure, afin d'accompagner la montée en charge du CEP, il parait nécessaire de consolider, sur l'ensemble du territoire, les **coopérations et les synergies entre acteurs** pour continuer d'avancer en bonne intelligence et répondre à nos objectifs stratégiques communs de **sécurisation des parcours** ; et ce, de la remobilisation à l'**insertion** des publics.

Transitions Pro Occitanie s'attache à conserver ce **rôle de fédérateur et d'intermédiation**, avec une posture neutre dans l'exercice de la mission. La volonté étant de **coconstruire** avec les opérateurs pour dégager des **perspectives de déploiement du service connectées aux évolutions politiques et sociétales actuelles.**

La finalité est d'initier **collectivement** une **vision prospective** de nos activités respectives, de développer une richesse commune, dans une dynamique **d'amélioration continue**.

La 5ème année de mission de suivi du CEP qui s'amorce, doit permettre de continuer à **faire vivre le CEP à travers l'ensemble de l'écosystème travail – emploi – formation** via le développement de relations saines et solides avec les différents acteurs locaux (partenaires, Réseau des Transitions Pro, Entreprises, institutionnels, OPCO, organismes de formations, Services de santé au travail etc...).

Ensemble, nous souhaitons également nous saisir davantage de la question de **l'inclusion** et/ou de la sécurisation des parcours de publics spécifiques (publics éloignés de l'emploi, basses qualifications, BOETH, salariés exposés à de l'usure professionnelle etc..) en rendant **l'articulation de nos actions** encore plus efficientes.

Les réflexions autour de l'adéquation entre les aspirations des publics et l'offre d'emploi sur le marché du travail régional (**appariement entre offre et demande**), resteront un axe de travail majeur pour toutes les parties prenantes.